



**BANQUE CENTRALE
DU CONGO**



**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA MICROFINANCE
2021 - 2022**

Janvier 2024

BANQUE CENTRALE DU CONGO



**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA MICROFINANCE
2021 - 2022**

Janvier 2024

BANQUE CENTRALE DU CONGO

Siège Social :

Boulevard Colonel Tshatshi, 563
Commune de la Gombe/Ville Province de Kinshasa
B.P. 2697
KINSHASA I
Téléphone : +243 81 07 50 340 (Haute Direction)
+243 82 99 02 393 (Direction de la Surveillance des Intermédiaires
Financiers)

E-mail : info@bcc.cd
Site Web : <http://www.bcc.cd/>
Microfinance.bcc.cd

Directions Provinciales :

Bandundu	Kananga	Lubumbashi	Mbuji-Mayi
Bukavu	Kindu	Matadi	
Goma	Kisangani	Mbandaka	

Agences autonomes :

Boende	Gbadolite	Kamina	Tshikapa
Boma	Ilebo	Kasumbalesa	Zongo
Bumba	Inongo	Kikwit	
Buta	Kalemie	Kongolo	

Agences mandataires :

- Haut Katanga : Likasi
- Ituri : Bunia
- Kongo Central : Mbanza-Ngungu, Muanda
- Lualaba : Kolwezi, Fungurume
- Lomami : Kabinda, Mwene Ditu
- Nord-Kivu : Beni, Butembo Sud-Kivu : Uvira
- Sankuru : Lodja
- Sud Ubangi : Gemena

Cher lecteur,

Rapport d'activité du secteur de la microfinance pour l'exercice 2021-2022



J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité du secteur de la microfinance en République Démocratique du Congo pour l'exercice 2021-2022. Il décrit l'évolution du secteur de la microfinance, lequel a bénéficié d'un environnement économique marqué par la hausse du taux de croissance de 2,7 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 8,9% en 2022. Cette situation est tributaire principalement du dynamisme des industries extractives à la suite de l'évolution favorable des cours mondiaux des produits d'exportation de la République Démocratique du Congo.

S'agissant de l'activité de microfinance dans son ensemble, elle a poursuivi sa croissance avec une progression notable de 15,6% de son total bilan entre 2021 et 2022. Cette tendance est expliquée à l'actif par l'augmentation de 25,7% de l'encours de crédits et au passif par l'augmentation de 10,1% de l'épargne.

L'évolution de ces agrégats a résulté notamment des efforts de sensibilisation à l'éducation financière, à la digitalisation des services financiers à travers notamment les agents bancaires ainsi qu'au dynamisme observé au niveau de certaines grandes institutions de microfinance.

Par ailleurs, l'essentiel des crédits des Institutions de Micro Finance ainsi que des Coopératives d'Epargne et de Crédit, soit 70,5%, a été affecté au commerce. En revanche, le secteur agricole n'a bénéficié que de 6,9%. Cette faiblesse de la part de crédit allouée à l'agriculture est liée principalement à la modicité des ressources stables et au manque d'expertise en matière de financement de l'activité agricole.

Pour ce qui est du nombre de comptes ouverts par la clientèle, il a été observé une expansion de 11,0%, dénotant le dynamisme grandissant observé au niveau du secteur, au profit de l'inclusion financière.

En outre, les fonds propres des institutions de microfinance se sont considérablement améliorés, enregistrant un bond drastique de l'ordre de 63,4% d'une année à l'autre, tiré principalement par les institutions à capitaux nationaux qui ont contribué à hauteur de USD 8,3 millions sur un accroissement global de USD13,9 millions.

A la lumière de ce qui précède, il n'en demeure pas moins qu'à travers ce rapport, le lecteur pourra être informé notamment sur l'évolution du secteur, ses performances, ses éléments de portée ainsi que sur les innovations afférentes aux produits microfinanciers. A cela s'ajoutent les encadrés ainsi que les témoignages édifiants des membres et clients bénéficiaires de différents services financiers, lesquels ont permis l'amélioration de leur bien-être social.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MKM'.

Sur ce, je vous invite à découvrir cette mine d'informations qui met en relief les faits majeurs ayant émaillé le secteur de la microfinance au cours de l'exercice 2021 - 2022.



MALANGU KABEDI MBUYI
Gouverneur

Table des matières

Résumé exécutif.....	11
Chapitre I: Panorama du secteur de la microfinance congolais	15
1.1. Environnement économique extérieur.....	15
1.2. Environnement économique intérieur	16
1.3. Cadre légal et réglementaire.....	16
1.4. Evolution du nombre d'institutions	19
1.5. Répartition des ISFD par Origine des Capitaux	21
1.6 Evolution des institutions par type.....	21
1.7 Agréments des ISFD	22
1.8. Défis et opportunités	23
Chapitre II: Analyse des performances des institutions de microfinance.....	27
II.1 Evolution des éléments de portée.....	27
2.1.1 Nombres de comptes ouverts par les ISFD	27
2.1.2. Répartition de la clientèle par genre	30
2.1.3. Secteur d'activités financés par les ISFD	30
2.1.4. Autres éléments de portée.....	31
II.2 Analyse des activités des institutions	32
2.2.1 Analyse de la structure du bilan	33
2.2.1.1. Les principales catégories d'actifs.....	33
2.2.1.2 Les principales catégories de passifs.....	33
2.2.2. Analyse de la structure et la qualité du portefeuille de prêts :	34
2.2.2.1 structures du portefeuille de prêt	34
2.2.2.2. Qualité du portefeuille de prêt	35
2.2.3 Analyse de la trésorerie.....	36
2.2.3.1. La liquidité.....	36
2.2.3.2. la structure des dépôts	37
2.2.3.3. La transformation des dépôts à vue en crédit à moyen et long termes	38
2.2.3.4. La structure des emprunts :	38
2.2.4. la structure des fonds propres :	39
2.2.4.1. Composition des fonds propres.....	39
2.2.4.2. Analyse comparée avec le passif exigible	40
2.2.5 Analyse de la rentabilité	41
2.2.6. Analyse de la conformité aux normes réglementaires prudentielles et de performance	42
2.2.7. Analyse des performances par catégorie d'institutions.....	43
2.2.7.1. Analyse des performances selon l'origine des capitaux	43
2.2.7.2. Analyse de l'actif.....	43
2.2.7.3. Analyse du passif.....	44
2.2.7.4. Analyse des produits.....	45
2.2.7.5. Analyse des charges.....	46
2.2.7.6. Analyse du résultat net.....	47
2.2.8. Analyse des performances selon le type d'institutions	47
2.2.8.1. Evolution du total bilan par type d'institutions.....	47
2.2.8.2. Evolution des fonds propres par type d'institutions	48
2.2.8.3. Analyse de la rentabilité par type d'institutions	49
Chapitre III: Activités de la Sous-Direction Microfinance	53
3.1 Surveillance des Institutions	53
3.1.1. Contrôle sur pièces	53
3.1.2. Contrôle sur place	55
3.1.3. Conclusions des missions de contrôle.....	55
3.2. Autres activités	56

ANNEXES.....	59
Annexe n° 1 : Liste des institutions par province à fin décembre 2022.....	60
Annexe n° 2A : Actif consolidé des institutions de microfinance.....	64
Annexe n° 2B : Passif consolidé des institutions de microfinance.....	65
Liste des abréviations utilisées.....	66

Liste des graphiques

Graphique n° 1 : Répartition des ISFD par province en 2022	20
Graphique n° 2 : Evolution du nombre des ISFD par catégorie	22
Graphique n° 3 : Part des comptes par catégories d'ISFD	29
Graphique n° 4 : Evolution du nombre des comptes ouverts par catégories	30
Graphique n° 5 : Evolution du total bilan par province	32
Graphique n° 6 : Evolution de la structure des prêts.....	34
Graphique n° 7 : Qualité du portefeuille de prêt (en %).....	35
Graphique n° 8 : Taux de liquidité immédiate & d'encaisse oisive	36
Graphique n° 9 : Répartition des dépôts par terme	37
Graphique n° 10 : Evolution du ratio de transformation	38
Graphique n° 11 : Répartition des emprunts par province en 2022.....	39
Graphique n° 12 : Evolution du total bilantaire selon le type d'institutions	47
Graphique n° 13 : Evolution des fonds propres par types d'institutions	48

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Evolution du nombre des ISFD par catégorie et par Province	20
Tableau n° 2 : Répartition des ISFD par origine des capitaux	21
Tableau n° 3 : Evolution du nombre d'IMF par catégorie	22
Tableau n° 4 : Evolution du nombre de comptes par province.....	28
Tableau n° 5 : Nombres des comptes par catégorie d'institution et par province.....	29
Tableau n° 6 : Evolution des crédits par secteur d'activités.....	31
Tableau n° 7 : Evolution des principaux actifs	33
Tableau n° 8 : Evolution des principaux éléments du passif	34
Tableau n° 9 : Répartition des dépôts par maturité et par type d'institutions.....	37
Tableau n° 10 : Composition des fonds propres dans le secteur	40
Tableau n° 11 : Fonds propres comparés au passif exigible	40
Tableau n° 12 : Résumé du compte de résultat du secteur	41
Tableau n° 13 : Indicateurs de performance et ratios prudentiels.....	42
Tableau n° 14 : Respect des normes de capital minimum et de capitalisation dans le secteur	42
Tableau n° 15 : Evolution du total bilantaire selon l'origine des capitaux	43
Tableau n° 16 : Ventilation de l'actif selon l'origine des capitaux	44
Tableau n° 17 : Ventilation du passif selon l'origine des capitaux	44
Tableau n° 18 : Ventilation des produits par origine des capitaux	46
Tableau n° 19 : Ventilation des charges selon l'origine des capitaux	46
Tableau n° 20 : Ventilation du résultat selon l'origine des capitaux	47
Tableau n° 21 : Résumé du compte d'exploitation selon le type d'institution.....	49
Tableau n° 22 : Cotation des ISFD	54
Tableau n° 23 : Répartition des contrôles effectués	55
Tableau n° 24 : Autres activités menées par la Sous-Direction de Microfinance	56

Résumé exécutif



Résumé exécutif

L'année 2022 a été marquée par le début de grandes réformes accomplies dans le secteur financier avec la promulgation, en décembre 2022, des lois relatives à l'activité et au contrôle des Etablissement de crédit et à la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

S'agissant particulièrement du secteur de la microfinance, il y a lieu de relever que ce dernier a contribué à l'extension de l'offre des services financiers de proximité et ce, dans un environnement caractérisé par la consolidation de la croissance économique en dépit de quelques tensions inflationnistes observées durant les derniers mois de l'année 2022. A cela s'ajoute la levée progressive des mesures de restriction de la mobilité de la population prises par le gouvernement aux fins de juguler la pandémie de la Covid-19.

En dépit de cette situation, le nombre des institutions est passé de quatre-vingt-treize (93) en 2021 à cent un (101) à fin 2022 suite à l'agrément de huit (8) institutions, dont sept (7) nouvelles et la transformation d'une banque en Société de Microfinance. Pour ce qui est du nombre des comptes ouverts par la clientèle, il est passé de 2,68 millions en 2021 pour s'établir à 2,98 millions en 2022, soit un accroissement de 11,0 %, ce qui dénote le dynamisme grandissant observé au niveau du secteur avec un impact significatif sur l'inclusion financière.

Par ailleurs, il a été observé une tendance haussière des ressources et des emplois entre 2021 et 2022. En effet, l'épargne, principale ressource, est passée de USD 303,2 millions en 2021 à USD 333,8 millions en 2022, soit une augmentation de 10,1 %. De même, l'encours de crédits, principal actif, a enregistré un relèvement significatif, s'établissant à USD 283,5 millions en 2022 venant de USD 225,5 millions une année plus tôt, soit une hausse de 25,7 %.

Pour ce qui est de la couverture du pays par les institutions de microfinance, il a été noté que dix-neuf (19) provinces ont été couvertes par au moins un point d'exploitation, dont quatorze (14) abritant un siège social. En sus, il a été constaté, à l'instar des années précédentes, la concentration des institutions de microfinance au niveau de trois pôles, à savoir Kinshasa (19), Nord-Kivu (29) et Sud-Kivu (23).

Quant aux produits offerts par les institutions de microfinance, il n'en reste pas moins que lorsqu'ils sont accessibles et adaptés aux besoins de la population cible, ils peuvent contribuer efficacement à l'amélioration de sa qualité de vie et favoriser inéluctablement la croissance et, partant, le développement économique.

Au-delà de ce qui précède, le rapport est structuré en trois chapitres essentiels, à savoir le premier qui rappelle le contexte du secteur de la microfinance en RDC, le second porte sur l'analyse des performances et le troisième retrace les activités de la Banque Centrale du Congo ayant trait à la surveillance effectuée auprès des institutions de microfinance afin de s'assurer de leur gestion saine et prudente.

En perspective, la pérennité des institutions de microfinance et l'amélioration de l'inclusion financière passent par le renforcement de la gouvernance des institutions et la poursuite des réformes engagées par l'Etat en vue de l'embellissement de l'environnement des affaires, notamment sur le plan fiscal et parafiscal ainsi que l'administration de la justice.

En outre, il est important d'assurer le raffermissement des capacités des institutions de microfinance pour une pérennisation de l'offre des services financiers plus diversifiés et adaptés aux besoins locaux dans les milieux défavorisés.

Enfin, la poursuite des actions de promotion de l'éducation financière, en particulier celles liées à la sensibilisation des populations à l'épargne, à l'accès et à l'utilisation des services financiers dans le contexte actuel caractérisé par la digitalisation accrue, est indispensable, en sus de la nécessité d'instaurer une synergie étroite et bénéfique entre les différents acteurs du secteur financier.

Panorama du secteur de la microfinance congolais



Chapitre I :

Panorama du secteur de la microfinance congolais

1.1. Environnement économique extérieur

L'économie mondiale a connu une période d'incertitude accrue en 2022. Les chocs cumulés de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine ont entraîné une croissance économique mondiale de 3,4 %, en baisse par rapport aux 6,0 % enregistrés en 2021.

L'inflation a également atteint des niveaux record dans nombreux pays, ce qui a conduit les banques centrales à relever leurs taux d'intérêt pour la première fois depuis des années.

Au niveau des pays avancés, la croissance économique a ralenti de 5,2 % en 2021 à 2,7 % en 2022. Les États-Unis, le Canada et l'Australie ont été les économies les plus performantes.

Les pays d'Afrique subsaharienne ont également connu une croissance économique ralentie, passant de 4,5 % en 2021 à 3,9 % en 2022.

Enfin, le secteur de la microfinance a montré des signes d'amélioration en 2022, après un ralentissement en 2020. La croissance du portefeuille brut de crédit des institutions de microfinance était 5,9 fois plus élevée en 2022 qu'en 2020.

1.2. Environnement économique intérieur

La République Démocratique du Congo a fait preuve de résilience économique en 2022, avec une croissance soutenue grâce au dynamisme des industries extractives et à l'évolution positive des prix des produits d'exportation. La reprise économique entamée en 2021 s'est poursuivie, avec un taux de croissance du PIB réel de 8,9 % en 2022, comparé à 6,2 % en 2021.

Comme dans le reste du monde, l'économie congolaise a été impactée par les chocs liés à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ce qui a accéléré la formation des prix. En 2022, le taux d'inflation est passé à 13,1 %, contre 5,3 % l'année précédente. Parmi ces chocs, on peut citer les perturbations dans les canaux d'approvisionnement ainsi que l'augmentation des prix des produits énergétiques et alimentaires.

En ce qui concerne le marché des changes, la monnaie nationale a connu une relative stabilité en 2022.

1.3. Cadre légal et réglementaire

Le cadre légal du secteur financier a été renforcé par la promulgation de la Loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et le contrôle des établissements de crédit. Cette loi remplace la Loi 003/2002 du 02 février 2002 qui avait le même objectif.

La révision de la Loi 003/2002 du 02 février 2002 a été motivée par plusieurs raisons, notamment :

- la nécessité de réduire les risques systémiques suite aux différentes crises économiques et financières, en particulier celles de 2008, ainsi qu'aux faillites des banques commerciales congolaises ;
- l'identification des faiblesses et limites du dispositif de résolution de crise dans les établissements de crédit en difficulté ;
- l'absence de la prise en compte de nouveaux défis posés par les innovations technologiques dans le domaine, qui ont considérablement transformé le paysage bancaire congolais.

Conformément à l'article 202 point 17 de la Constitution, la nouvelle loi vise à éviter autant que possible les défaillances bancaires et à protéger de manière optimale les déposants et le système financier congolais.

Les principales innovations apportées par la nouvelle Loi incluent :

- une clarification de la définition des établissements de crédit et des sociétés financières ;
- le renforcement et la clarification des conditions d'agrément, notamment l'exigence d'inclure les commissaires aux comptes dans le dossier de demande d'agrément, ainsi que la fixation d'un délai de traitement et la possibilité de rejet tacite des demandes ;

- des règles strictes en matière de gouvernance des établissements de crédit, notamment par la création de comités spécialisés au sein du Conseil d'administration ;
- une majorité de Congolais dans le Conseil d'administration et la gestion courante des établissements de crédit ;
- l'obligation à tout établissement de crédit de soumettre un plan préventif de redressement dans les six mois suivant le début de ses activités ;
- une clarification des mécanismes de résolution de crise des établissements de crédit, afin de résoudre les conflits récurrents entre la Banque Centrale du Congo, le Gouvernement et les actionnaires. Le commissaire à la résolution est désormais autorisé à prendre des décisions en matière d'ouverture du capital, de cession d'actifs et de toute autre transaction en faveur de l'État ;
- Le pouvoir de supervision macro-prudentielle conféré à la Banque Centrale du Congo pour assurer la stabilité du système financier ;
- le pouvoir de geler les avoirs des personnes physiques ou morales, organismes ou entités sanctionnées par les États ou d'autres organismes internationaux, ainsi que l'exemption de responsabilité des établissements de crédit lorsqu'ils appliquent ces sanctions ;
- l'obligation pour les établissements de crédit d'adhérer à un système de protection des dépôts mis en place par le Gouvernement ;
- des mesures incitatives pour encourager l'implantation des établissements de crédit et des sociétés financières en milieu rural.

Par ailleurs, la Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive a été promulguée. Cette loi révisée a été mise en place suite à une prise de conscience générale des graves menaces que représentent ces fléaux, ainsi que leur caractère nocif et transnational sur les plans politique, économique, financier, sécuritaire, social et moral.

Outre les textes mentionnés précédemment, le secteur de la microfinance est également régi par les textes suivants :

- Textes légaux
- Loi n°18/027 du 13 décembre 2018 portant organisation et fonctionnement de la Banque Centrale du Congo ;
- Loi n°002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Épargne et de Crédit ;
- Loi n°11/020 du 15 septembre 2011 fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République Démocratique du Congo ;
- Loi n°15/003 du 12 février 2015 relative au crédit-bail ;
- Loi n°18/019 du 09 juillet 2018 relative aux Systèmes de Paiement et de Règlement-titres.

- Textes réglementaires
- Instruction n° 15 du 16 décembre 2006, modification n° 2, portant normes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Instruction n° 15 bis du 20 mai 2020, portant dérogation aux dispositions légales interdisant tout paiement en espèce ou par titre au porteur d'une somme égale ou supérieur à USD 10 000 ;
- Instruction n° 002 du 14 avril 2012 relative aux normes prudentielles des Coopératives d'Epargne et de Crédit ainsi que des Institutions de Micro Finance ;
- Instruction n° 003 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit ainsi qu'aux Institutions de Micro Finance relative à la classification et au provisionnement des crédits ;
- Instruction n° 004 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative aux indicateurs de performance ;
- Instruction n°005 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative au financement des immobilisations ;
- Instruction n°006 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative à l'utilisation du Plan Comptable des Coopératives d'Epargne et de Crédit et des Institutions de Micro Finance ;
- Instruction n°007 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative à la gouvernance ;
- Instruction n°008 du 14 avril 2012 relative à l'organisation du contrôle interne des Coopératives d'Epargne et de Crédit et des Institutions de Micro Finance ;
- Instruction n°009 du 14 avril 2012 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative à la transmission des situations périodiques ;
- Instruction n°010 du 10 janvier 2013 relative à la fixation du capital minimum des Institutions de Micro Finance ;
- Instruction n°011 du 08 janvier 2013 relative au fonctionnement d'une faîtière ;
- Instruction n°29 du 28 juin 2016 sur l'activité des agents bancaires ;
- Instruction n° 34 du 19 janvier 2018 aux Coopératives d'Epargne et de Crédit ainsi qu'aux Institutions de Micro Finance relative à l'exercice du pouvoir disciplinaire de la Banque Centrale du Congo ;
- Instruction n° 35 du 09 mars 2018 relative à l'activité du crédit-bail ;
- Instruction n° 36 du 11 septembre 2018 aux Etablissements de Crédit et Institutions de Micro Finance relative à la continuité d'activité ;
- Instruction n°37 du 03 janvier 2019 aux Etablissements de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative aux services bancaires offerts à titre gratuit ;
- Instruction n°38 du 03 janvier 2019 aux Etablissements de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative à la fixation du Taux Effectif Global, en abrégé « TEG » ;
- Instruction n°39 du 03 janvier 2019 aux Etablissements de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative à la gestion des plaintes de la clientèle ;

- Instruction n°40 du 03 janvier 2019 aux Etablissements de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative à la publication des conditions de banque ;
- Instruction n°41 du 07 février 2019 aux Coopératives d'Épargne et de Crédit et aux Institutions de Micro Finance relative aux conditions d'agrément, de modification des statuts ainsi que des autres éléments ayant concouru à la délivrance de l'agrément ;
- Instruction n°19 du 14 mai 2019 relative à l'exercice des fonctions de commissaire aux comptes des Etablissements de Crédit et des Institutions de Micro Finance ;
- Instruction n°43 du 24 mars 2020 aux Etablissements de Crédit et Institutions de Micro Finance relative à la promotion de la monnaie électronique et à l'assouplissement des opérations dans le système ATS pour limiter les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 sur le secteur financier ;
- Instruction n°44 du 24 mars 2020 aux Etablissements de Crédit et Institutions de Micro Finance relative à la suspension de l'application de certaines dispositions réglementaires suite à la pandémie de COVID-19 ;
- Instruction n°45 du 30 juillet 2020 relative aux mesures de vigilance applicables lors de l'ouverture d'un compte spécial.

1.4. Evolution du nombre d'institutions

Entre 2021 et 2022, le nombre total d'institutions de microfinance (IMF) et de coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) est passé de 93 à 101, soit une augmentation de 8 unités.

En se concentrant sur les trois provinces à forte concentration, on constate que Kinshasa a connu l'entrée de deux nouvelles institutions en 2022 portant leur nombre à 18 contre 16 une année plus tôt. Les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu ont également enregistré des augmentations, passant respectivement de 27 à 29 institutions et de 21 à 23 institutions.

En termes de catégories d'institutions ayant le plus contribué à cette croissance, il s'observe que le nombre d'IMF a augmenté moins proportionnellement que celui des COOPEC. En effet, le nombre d'IMF est passé de 21 à 23 en 2022, soit une augmentation de 2 unités, tandis que celui de COOPEC est passé de 72 à 78, soit 6 nouvelles institutions mutualistes.

Cette évolution est le résultat du dynamisme économique observé dans ces trois provinces et de la nécessité de répondre à la demande croissante de services financiers dans ces régions.

Tableau n° 1 : Evolution du nombre des ISFD par catégorie et par Province

N°	PROVINCES	2021			2022		
		COOPEC	IMF	TOTAL	COOPEC	IMF	TOTAL
1	KINSHASA	8	8	16	9	9	18
2	NORD KIVU	21	6	27	22	7	29
3	SUD KIVU	18	3	21	20	3	23
4	KONGO CENTRAL	8	1	9	8	1	9
5	KWILU	4	1	5	4	1	5
6	HAUT KATANGA	1	1	2	2	1	3
7	ITURI	2	-	2	2	-	2
8	TSHOPO	3	-	3	3	-	3
9	MONGALA	1	-	1	1	-	1
10	LOMAMI	2	-	2	2	-	2
11	KASAI CENTRAL	1	-	1	1	-	1
12	MANIEMA	1	-	1	2	-	2
13	NORD UBANGI	1	1	2	-	1	1
14	SANKURU	1	-	1	1	-	1
15	TANGANYIKA	-	-	-	1	-	1
TOTAL		72	21	93	78	23	101

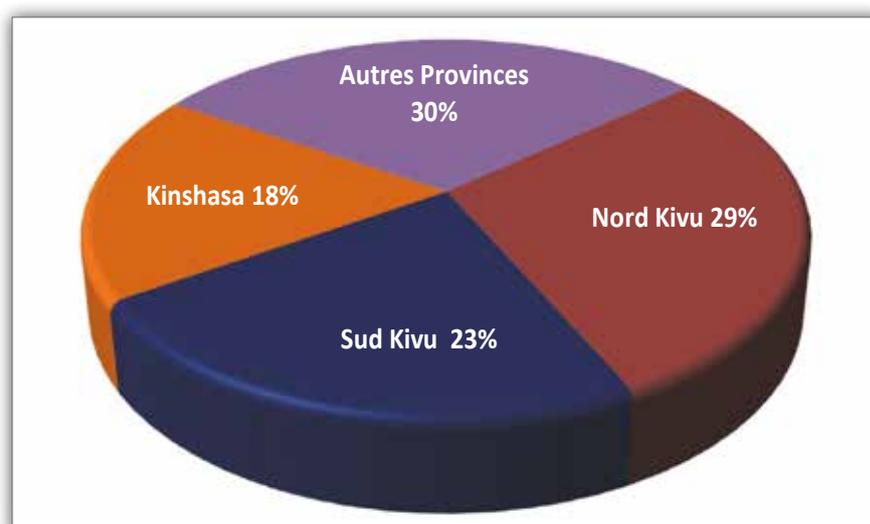
Source : BCC

La Province du Nord Kivu est celle qui a compté le plus grand nombre d'institutions mutualistes, avec vingt-deux (22) sur les vingt-neuf (29) institutions de microfinance existantes, ce qui représente 75,9%. La Province du Sud Kivu se place en deuxième position avec vingt (20) COOPEC.

En ce qui concerne les institutions non mutualistes, il s'est observé une concentration dans la Ville Province de Kinshasa avec neuf (9) IMF, ce qui correspond à 39,1% du total. Le Nord-Kivu compte quant à lui sept (7) institutions, représentant 30,4%.

Pour ce qui est des agents bancaires, leur nombre est passé de mille sept cent vingt-cinq (1 725) en 2021 à mille huit cent treize (1 813) à la fin de l'année 2022, ce qui représente une augmentation de 5,1%.

Graphique n° 1 : Répartition des ISFD par province en 2022



Source : BCC

Les trois provinces à forte concentration d'institutions de microfinance ont également enregistré le plus grand nombre de points d'exploitation, avec une préférence pour les provinces de Kinshasa et du Sud Kivu.

De plus, le nombre d'agences en dehors des sièges sociaux est passé de quatre-vingt-treize (93) à quatre-vingt-dix-huit (98), grâce à l'extension de quatre (4) SMF. En outre, leur répartition par catégorie d'institutions de microfinance a montré une activité dynamique des institutions non mutualistes avec soixante-huit (68) extensions, contre trente (30) pour les institutions mutualistes.

Par ailleurs, certaines institutions ont adopté la digitalisation des services financiers afin de réduire leurs coûts d'exploitation, tout en se rapprochant de leur clientèle et en améliorant leurs services.

1.5. Répartition des ISFD par Origine des Capitaux

Globalement, il s'est observé une tendance à la hausse du nombre d'institutions de microfinance dans différentes catégories en République Démocratique du Congo, avec une prédominance des investissements nationaux dans le financement de ces institutions.

Tableau n° 2 : Répartition des ISFD par origine des capitaux

CATEGORIES	2021			2022		
	ISFD à CAPITAUX NATIONAUX	ISFD à CAPITAUX ETRANGERS	TOTAL	ISFD à CAPITAUX NATIONAUX	ISFD à CAPITAUX ETRANGERS	TOTAL
COOPEC	72	0	72	78	0	78
SMF	10	5	15	9	6	15
EMC	6	0	6	8	0	8
TOTAL	88	5	93	95	6	101

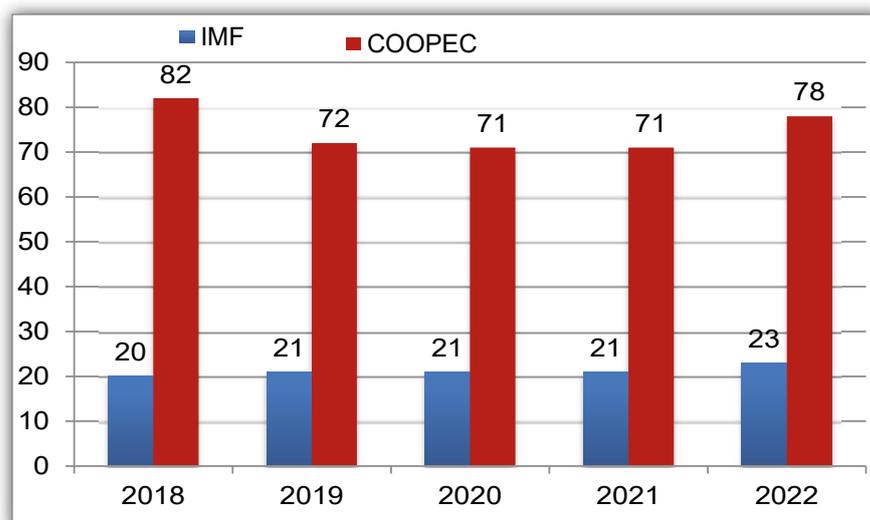
Source : BCC

Il est essentiel de remarquer que la majorité des institutions de microfinance sont détenues par des investisseurs nationaux, avec quatre-vingt-quinze (95) unités sur un total de cent un (101) en 2022, représentant environ 94,1 % du total. En revanche, seulement six (6) appartiennent à des investisseurs étrangers, comparé à cinq (5) l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 20 %. Cette situation reflète l'intérêt croissant des investisseurs nationaux pour le secteur de la microfinance en République Démocratique du Congo.

1.6 Evolution des institutions par type

Les Coopératives d'Epargne et de Crédit ont été prédominantes dans le secteur en termes de nombre, avec un total de soixante-dix-huit (78) en 2022, ce qui représente une augmentation de 9,9 % par rapport à 2021 grâce à de nouveaux agréments. En ce qui concerne les institutions non mutualistes, elles sont passées de vingt et un (21) en 2021 à vingt-trois (23) en 2022.

Graphique n° 2: Evolution du nombre des ISFD par catégorie



Source: BCC

En 2022, il a été remarqué que parmi les dix-neuf (19) provinces couvertes par les institutions de microfinance, sept (7) ont accueilli à la fois des sièges sociaux et au moins une agence des institutions non mutualistes. Il est important de souligner que quinze (15) SMF sont présentes dans quatre provinces, à savoir Kinshasa, le Nord Kivu, le Sud Kivu et le Haut Katanga. Par rapport à la situation de 2021, une (1) IMF collectrice de dépôts du public a été ajoutée à la liste de 2022.

Tableau n° 3: Evolution du nombre d'IMF par catégorie

N°	PROVINCES	2020		2021		2022	
		EMC	SMF	EMC	SMF	EMC	SMF
1	KWILU	1	-	1	-	1	-
2	KINSHASA	1	7	1	7	1	8
3	KONGO CENTRAL	1	-	1	-	1	-
4	NORD KIVU	-	5	1	5	2	5
5	NORD UBANGI	1	-	1	-	1	-
6	SUD KIVU	2	1	2	1	2	1
7	HAUT KATANGA	-	1	-	1	-	1
TOTAL		6	14	7	14	8	15

Source: BCC

1.7 Agréments des ISFD

Au cours de l'exercice sous revue, il s'est observé une augmentation du nombre d'agréments délivrés pour les COOPEC, passant de 1 en 2021 à 6 en 2022, attestant le renforcement de la présence des institutions mutualistes dans le paysage microfinancier de la RDC. En revanche, le nombre d'agréments délivrés pour les IMF est resté stable, avec seulement 1 agrément délivré en 2022, ce qui a porté leur nombre à sept (7).

En termes de répartition géographique, les agréments délivrés en 2022 se sont concentrés principalement dans les Provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu, avec un total de 2 agréments en faveur de chacune. Les Provinces de Kinshasa, Haut-Katanga et Tanganyika ont enregistré chacune un agrément au cours de l'exercice sous revue.

1.8. Défis et opportunités

Au fil des années, le secteur de la microfinance continue de se renforcer, contribuant ainsi, même de manière limitée, au développement de l'économie congolaise en ciblant les populations à faible revenu qui évoluent en dehors du secteur bancaire traditionnel, notamment les ménages, les MPME et les associations d'entraide.

En effet, les institutions de microfinance fournissent un soutien financier aux microprojets qui, en raison de leur nombre, représentent une masse non négligeable. Cependant, cette importance en termes de population concernée présente des défis majeurs à relever afin que ce secteur puisse se positionner comme un catalyseur fiable et un levier d'intégration sociale, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'égalité des sexes en finançant les projets des femmes, en raison de leurs faibles revenus et de l'absence de garanties de paiement.

Parmi les différents défis majeurs auxquels le secteur de la microfinance est confronté, il convient de mentionner notamment :

- l'insuffisance de ressources financières et humaines ainsi que des appuis techniques. Cette situation concerne essentiellement institutions de microfinance à capitaux congolais qui font face à un très faible taux de diversification des sources de financement ;
- le faible niveau d'éducation financière de la population qui limite la demande des services financiers offerts par les institutions de microfinance ;
- la méconnaissance de la réglementation par les institutions, notamment celles à petite taille ;
- la non diversification des produits et services ainsi que leur inadaptation aux besoins locaux ;
- l'insuffisance, voire l'absence, des infrastructures de base (routes, téléphonie rurale, électricité, etc.) pour les populations des zones rurales ;
- la faible implication du Gouvernement dans le sauvetage et le redressement des institutions de microfinance en difficulté ;
- les difficultés rencontrées par l'appareil judiciaire pour poursuivre les promoteurs et dirigeants malveillants.

Face à tous ces défis, il est nécessaire de trouver des solutions appropriées qui consistent à renforcer les institutions du secteur, à les rendre professionnelles et pérennes, et à offrir des services financiers de qualité qui répondent aux besoins des populations. Parmi ces solutions, il y a lieu de citer notamment :

- le renforcement des compétences grâce à des formations certifiantes visant à promouvoir les meilleures pratiques en matière de gestion des institutions de microfinance ;
- la promotion de l'innovation en intégrant des produits numériques qui favorisent l'inclusion financière ;
- la mise en œuvre effective et efficace de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, en mettant l'accent sur le Programme National d'Education Financière ;
- la sensibilisation et la formation des membres des organes statutaires, du personnel des institutions de microfinance et des bénéficiaires de services financiers ;
- le renforcement du mécanisme de financement des institutions afin d'améliorer l'accès à des ressources financières à moyen et long termes, à des conditions plus avantageuses ;
- l'amélioration des infrastructures de base et le soutien à l'investissement, notamment par le biais des subventions, afin d'accélérer la couverture du territoire national par les institutions.

Les opportunités offertes par le secteur de la microfinance en RDC sont nombreuses. En effet, la majorité de la population congolaise n'a pas accès aux services financiers traditionnels, ce qui les empêche notamment de démarrer une entreprise, d'investir dans l'éducation ou de fournir une meilleure instruction aux générations futures. La microfinance permet aux personnes à faible revenu d'accéder à des prêts, des dépôts et d'autres services financiers qui leur permettent de développer leurs activités et d'améliorer leur vie.

Les institutions de microfinance en RDC ont déjà contribué à améliorer les conditions de vie de millions de congolais. Elles ont permis aux femmes de démarrer de petits commerces, à des agriculteurs d'acheter des semences et des engrais, et aux jeunes d'être scolarisés et de se prendre en charge. Toutefois, ce secteur est encore en développement, bien que disposant du potentiel pour contribuer significativement à la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Analyse des performances des institutions de microfinance



Chapitre II :

Analyse des performances des institutions de microfinance

Ce chapitre donne un aperçu des performances des institutions de microfinance pour l'année 2022. Il évalue leurs résultats financiers et fournit une analyse par catégorie pour mieux comprendre les évolutions, les tendances et les défis auxquels elles sont confrontées.

II.1 Evolution des éléments de portée

2.1.1 Nombres de comptes ouverts par les ISFD

En 2022, le secteur de la microfinance a enregistré une hausse de 11,00 % du nombre de comptes ouverts, passant de 2,68 millions à 2,98 millions. Cette augmentation est due à des actions de sensibilisation en matière d'éducation financière, à l'utilisation de canaux alternatifs, et à l'agrément de nouvelles institutions et agences.

Tableau n° 4 : Evolution du nombre de comptes par province

PROVINCES	2021		2022		
	NOMBRE	PART (%)	NOMBRE	PART (%)	VAR (%)
HAUT KATANGA	40 420	1,51 %	45 341	1,52 %	12,17 %
ITURI	11 844	0,44 %	13 786	0,46 %	16,40 %
KASAÏ CENTRAL	2 359	0,09 %	4 963	0,17 %	110,39 %
KINSHASA	2 057 729	76,70 %	2 286 706	76,76 %	11,13 %
KONGO CENTRAL	59 276	2,21 %	77 912	2,62 %	31,44 %
KWILU	44 740	1,67 %	45 785	1,54 %	2,34 %
LOMAMI	2 410	0,09 %	1 486	0,05 %	-38,34 %
MONGALA	2 432	0,09 %	2 794	0,09 %	14,88 %
NORD KIVU	265 681	9,90 %	292 121	9,81 %	9,95 %
SUD KIVU	184 931	6,89 %	193 376	6,49 %	4,57 %
NORD UBANGI	676	0,03 %	676	0,02 %	0,00 %
SANKURU	1 136	0,04 %	1 136	0,04 %	0,00 %
TANGANYIKA	-	0,00 %	141	0,00 %	100,00 %
TSHOPO	9 334	0,35 %	12 675	0,43 %	35,79 %
TOTAL	2 682 968	100,00 %	2 978 898	100,00 %	11,00 %

Source: BCC

L'analyse par province a révélé que la Ville Province de Kinshasa comptait le plus grand nombre de comptes, avec plus de 2,29 millions de comptes en 2022. Les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu sont également importantes en termes de nombre de comptes détenus par les clients et membres des institutions de microfinance.

En ce qui concerne la croissance, les provinces du Kasai Central, de la Tshopo et du Kongo Central ont enregistré les plus fortes augmentations du nombre de comptes, avec respectivement des variations de 110,4 %, 35,8 % et 31,4 %. En revanche, la Province du Lomami a connu une baisse de 38,3 % du nombre de comptes, attribuée à la refonte des données après l'acquisition d'un nouveau logiciel par une institution mutualiste installée dans cette province.

Il convient également de noter que certaines provinces n'ont pas encore développé d'activités de microfinance, telles que le Haut Uele et le Kasa Oriental, qui ne sont pas représentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 5 : Nombres des comptes par catégorie d'institution¹ et par province

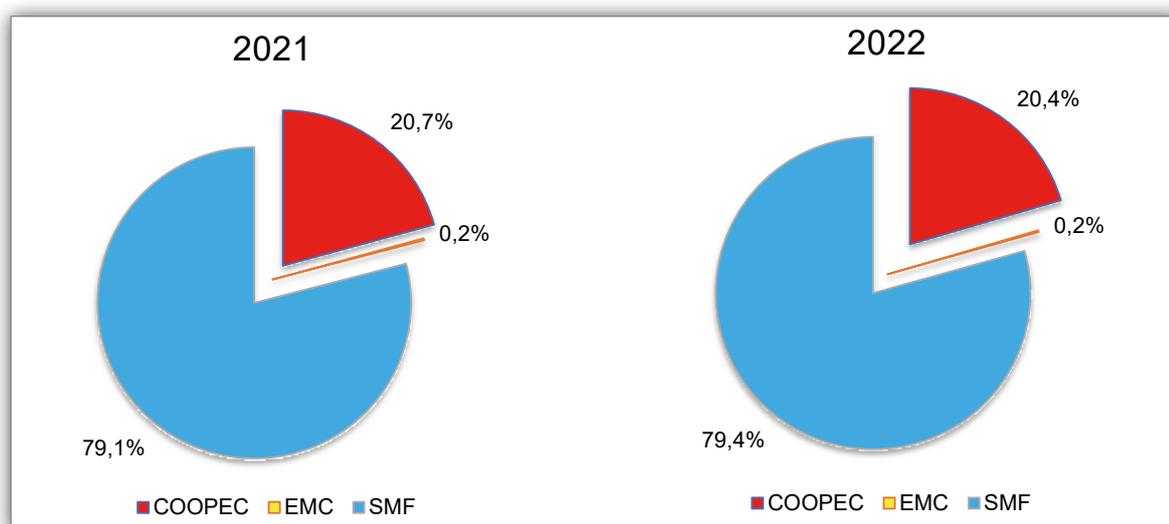
PROVINCES	2021				2022			
	COOPEC	EMC	SMF	TOTAL	COOPEC	EMC	SMF	TOTAL
HAUT KATANGA	8 308	-	32 112	40 420	11 397	-	33 944	45 341
ITURI	11 844	-	-	11 844	13 786	-	-	13 786
KASAI CENTRAL	2 359	-	-	2 359	4 963	-	-	4 963
KINSHASA	77 370	332	1 980 027	2 057 729	75 905	332	2 210 469	2 286 706
KONGO CENTRAL	58 403	873	-	59 276	77 039	873	-	77 912
KWILU	43 188	1 552	-	44 740	44 233	1 552	-	45 785
LOMAMI	2 410	-	-	2 410	1 486	-	-	1 486
MONGALA	2 432	-	-	2 432	2 794	-	-	2 794
NORD KIVU	165 132	155	100 394	265 681	182 244	155	109 722	292 121
SUD KIVU	174 461	2 024	8 446	184 931	180 935	2 024	10 417	193 376
NORD UBANGI	-	676	-	676	-	676	-	676
SANKURU	1 136	-	-	1 136	1 136	-	-	1 136
TANGANYIKA	-	-	-	-	141	-	-	141
TSHOPO	9 334	-	-	9 334	12 675	-	-	12 675
TOTAL	556 377	5 612	2 120 979	2 682 968	608 734	5 612	2 364 552	2 978 898

Source : BCC

En termes de contribution à l'accroissement total du nombre de comptes, les SMF ont joué un rôle majeur en 2022, avec une augmentation de 11,5 % par rapport à 2021, contre 2,2 % pour les COOPEC tandis que les EMC ont connu une stagnation.

Néanmoins, il est important de signaler que ces chiffres ne reflètent pas la situation agrégée selon le lieu effectif d'ouverture des comptes, mais plutôt la situation consolidée selon la localisation du siège social des institutions.

Graphique n° 3 : Part des comptes par catégories d'ISFD



Source : BCC

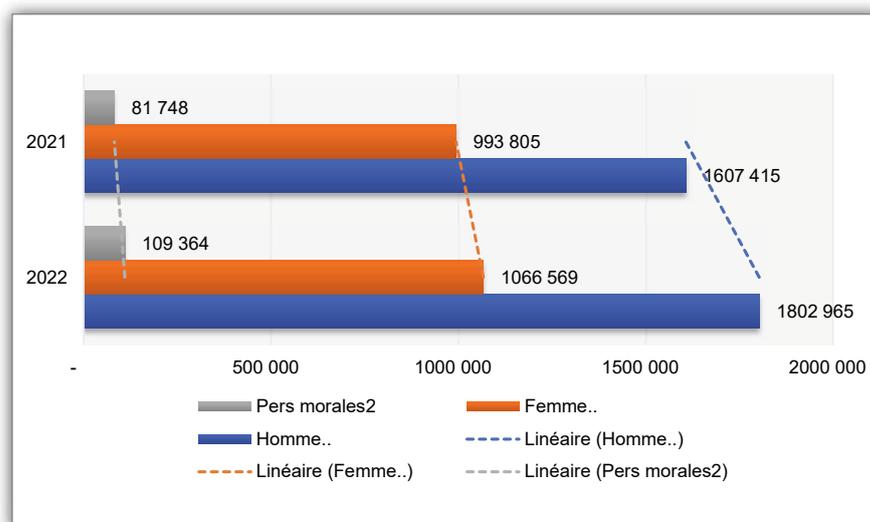
¹ Les données renseignées dans ce tableau ne concernent que les comptes agrégés au niveau des sièges des institutions

En outre, la répartition des comptes ouverts par catégories d'ISFD a renseigné une prédominance des comptes auprès des institutions non mutualistes. Cette catégorie d'ISFD a détenu 79,6% du total des comptes entretenus dans le secteur de microfinance au cours de l'exercice sous revue. Cette évolution est tributaire de l'utilisation des canaux alternatifs de distribution

2.1.2. Répartition de la clientèle par genre

La répartition des comptes par genre en 2021 et 2022 montre une augmentation du nombre de comptes détenus par les hommes et les femmes, ainsi que par les personnes morales.

Graphique n° 4: Evolution du nombre des comptes ouverts par catégories



Source : BCC

En somme, malgré une augmentation de la proportion des femmes détenant des comptes entre 2021 et 2022, les hommes restent majoritaires. En effet, les hommes ont détenu 59,9% du total des comptes tandis que les femmes ont détenu 37,0% en 2021, la différence étant causée par les personnes morales. En 2022, le pourcentage des détenteurs masculins de comptes a augmenté de 0,6% au détriment de la part détenue par les femmes.

Cette situation peut refléter les différences d'accès aux services financiers entre les sexes. Il est important de souligner que l'inclusion financière ne se limite pas à avoir un compte bancaire, mais à avoir accès à une variété de services financiers adaptés aux besoins de différents groupes de personnes.

2.1.3. Secteur d'activités financés par les ISFD

En 2022, la part des prêts accordés à l'agriculture a augmenté de 4,7 points de pourcentage, atteignant 6,9%. De plus, la part réservée à la consommation a augmenté de 7,0 points, atteignant 12,0% en 2022.

De 2021 à 2022, la part allouée au secteur de l'habitat n'a augmenté que de 1,5 point de pourcentage, tandis que le secteur du commerce a enregistré une légère augmentation de sa part sur le total des crédits accordés par les ISFD, passant de 70,2% en 2021 à 70,5% en 2022.

En termes de priorisation des financements, il a été découvert que le secteur commercial continue de recevoir la plus grande part des crédits accordés par les institutions de microfinance, bien que cette proportion ait diminué entre 2020 et 2021.

Tableau n° 6 : Evolution des crédits par secteur d'activités

SECTEUR	PART DES CREDITS (EN %)		
	2020	2021	2022
Commerce	83,50	70,20	70,50
Agriculture	2,30	2,20	6,90
Habitat	3,90	2,10	3,60
Consommation	6,60	5,00	12,00
Autres	3,80	20,50	7,00
TOTAL	100,00	100,00	100,00

Source : BCC

Enfin, la part allouée aux autres secteurs a diminué de manière significative, passant de 20,5 % en 2021 à 7,0 % en 2022.

Ces variations dans la répartition des crédits par secteur reflètent un début des changements dans les priorités économiques et sociales des institutions. En particulier, l'augmentation de la part allouée au secteur de l'agriculture peut être interprétée comme une réponse satisfaisante à la demande croissante de financement dans ce secteur clé pour le développement économique et social.

2.1.4. Autres éléments de portée.

La moyenne annuelle des taux créditeurs du secteur s'est fixée à 6,8 % en 2022 tandis que celle du Taux Effectif Global s'est située à 55,8 %.

En outre, les institutions de microfinance (ISFD) ont déclaré un effectif du personnel de 2 584 individus en 2022, dont 63,5 % d'hommes. Par ailleurs, seules cinq (5) institutions sont dirigées par des femmes, ce qui souligne la nécessité d'encourager la représentation des femmes dans le secteur de la microfinance.

En ce qui concerne les services connexes, les ISFD ont principalement sollicité des autorisations pour le change manuel et le transfert de fonds. Cela reflète les efforts d'adaptation des ISFD aux besoins de leur clientèle.

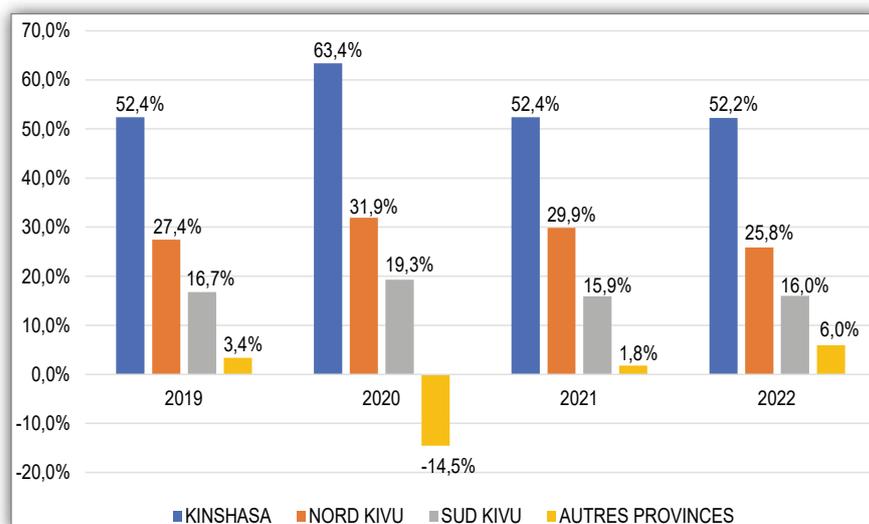
Enfin, toutes les institutions de microfinance ont soutenu la sensibilisation à la culture financière par le biais de l'éducation financière. Cette culture est devenue un préalable dans l'offre des services financiers à la clientèle dans la plupart des ISFD, améliorant ainsi l'accès et l'usage des services financiers. Cette initiative est une étape importante pour renforcer l'inclusion financière et permettre à un plus grand nombre de personnes d'accéder aux services financiers adaptés à leurs besoins.

II.2 Analyse des activités des institutions

Le secteur de la microfinance a enregistré une croissance notable de 15,6 % de son total bilan entre 2021 et 2022. Cette tendance haussière est principalement expliquée à l'actif par l'accroissement de l'encours de crédits et au passif par la hausse de l'épargne. Ces données témoignent d'une activité soutenue et d'une gestion efficiente des ressources par la majorité des institutions financières actives.

La part du total bilan de l'ensemble du système financier attribuable au secteur de la microfinance a augmenté de 0,3 point de pourcentage entre 2021 et 2022, passant de 2,7 % à 3,0 %. Cette croissance a contribué, tant soi peu, à l'augmentation du total bilan du système financier congolais, qui est passé de l'équivalent en CDF de USD 14 771,16 millions en 2021 à USD 15 313,09 millions l'année suivante.

Graphique n° 5 : Evolution du total bilan par province



Source: BCC

Les institutions de microfinance de la Ville Province de Kinshasa ont apporté, comme à l'accoutumée, une contribution significative au total bilan du secteur, maintenant une part relativement stable de 52,2 % au cours des deux dernières années. Les Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ont également maintenu leur position respective de deuxième et troisième rang en termes de contribution. En revanche, la part des Autres Provinces a augmenté de manière significative, passant de 1,8 % en 2021 à 6 % en 2022.

Il est à noter que les Autres Provinces regroupent les institutions des provinces suivantes : ITURI, KASAÏ CENTRAL, KONGO CENTRAL, KWILU, LOMAMI, MONGALA, HAUT-KATANGA, NORD-UBANGI, SANKURU, TANGANYIKA et TSHOPO.

2.2.1 Analyse de la structure du bilan

En 2022, l'encours de crédits et la trésorerie ont constitué les actifs les plus prépondérants du secteur de la microfinance, représentant à eux seuls 90,5 % du total bilan. En ce qui concerne le passif, l'épargne a occupé une place importante en représentant 73,4 % du total.

2.2.1.1. Les principales catégories d'actifs

De l'examen de la structure de l'actif agrégé du secteur de la microfinance en 2022, il a été noté l'accroissement de la part de l'encours de crédit sur le total bilan, laquelle est passée de 57,4 % en 2021 à 62,4 % en 2022.

Ces chiffres témoignent également, pour l'exercice 2022, d'une croissance significative de 25,7 % de l'encours de crédits et de 23,9 % de celle des immobilisations. Cette situation reflète l'expansion des activités de crédit et d'investissement des institutions de microfinance.

Tableau n° 7 : Evolution des principaux actifs

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022		
				Montant	PART (%)	VAR. (%)
Trésorerie	128,10	135,37	129,08	127,81	28,12	-0,99
Encours de crédits	153,22	153,56	225,49	283,47	62,37	25,71
Autres emplois	13,91	15,44	14,74	13,85	3,05	-6,02
Immobilisations	23,42	20,81	23,70	29,38	6,46	23,97
TOTAL ACTIF	318,65	325,18	393,01	454,51	100,00	15,65

Source : BCC

La trésorerie a occupé également une place importante avec une part de 32,8 % en 2021, qui a légèrement baissé pour atteindre 28,1 % en 2022. Les autres emplois et les immobilisations ont détenu des parts respectives de 3,0 % et 6,5 %. Cette configuration rime avec la nature des activités d'une institution de microfinance, lesquelles sont principalement axées sur l'octroi de crédits et la gestion adéquate de la trésorerie.

2.2.1.2 Les principales catégories de passifs

L'examen de la structure du passif agrégé du secteur de la microfinance a renseigné que les dépôts ont constitué la principale source de financement des institutions, avec une part de 73,4 % en 2022 contre 77,2 % en 2021. Les autres ressources, telles que les emprunts et les autres passifs, ont détenu des parts plus faibles. Cette situation traduit la nature peu diversifiée des ressources mobilisées par les institutions de microfinance.

Tableau n° 8 : Evolution des principaux éléments du passif

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022		
				MONTANT	PART (%)	VAR. (%)
Opérations de trésorerie	13,02	10,45	14,30	11,97	2,63	-16,30
Epargnes	257,29	256,97	303,24	333,76	73,43	10,06
Autres ressources	47,70	42,53	53,44	72,80	16,02	36,21
Fonds propres	0,65	15,23	22,03	35,99	7,92	63,40
TOTAL PASSIF	318,65	325,18	393,01	454,51	100,00	15,65

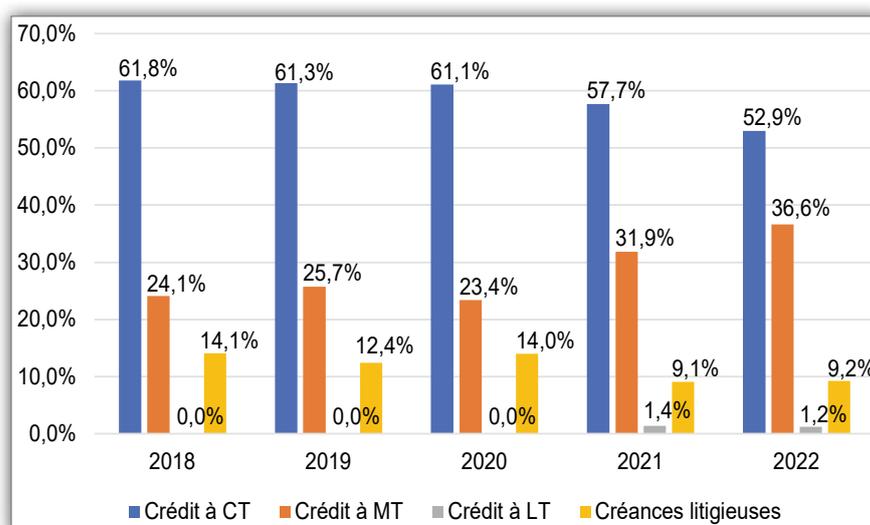
Source : BCC

Il est également noté que les autres ressources ont connu une croissance par rapport à l'année précédente, enregistrant une augmentation de 36,2 % en 2022. Cette croissance s'explique par l'augmentation des emprunts, lesquels occupent plus de la moitié de cette rubrique, des dettes fiscales et celles sociales, ainsi que par l'augmentation des provisions pour risques et charges.

2.2.2. Analyse de la structure et la qualité du portefeuille de prêts :

2.2.2.1 structures du portefeuille de prêt

Graphique n° 6 : Evolution de la structure des prêts



De l'analyse de la structure du portefeuille de crédit du secteur de la microfinance, il a été noté que les crédits à court terme ont représenté la part la plus importante de l'encours de prêt au cours des cinq (5) dernières années, avec une part de 61,1 % en 2020. En 2021, cette part a diminué pour atteindre 57,7 % et a continué de régresser en 2022 pour atteindre 52,9 %.

Les crédits à moyen terme ont commencé à engranger des parts importantes du portefeuille de prêt depuis 2018, excepté la baisse constatée en 2020 expliquée notamment par la prudence ayant caractérisé les institutions pendant la période de pandémie de COVID-19. En effet, leur part sur le total des prêts a représenté 23,4 % de l'encours de crédit en 2020, laquelle a augmenté en 2021 pour atteindre 31,9 %, et a continué dans le même sens en 2022 pour s'établir à 36,6 %.

Quant aux crédits à long terme, ils ont représenté une part négligeable du portefeuille de crédit au cours des cinq dernières années, mais ont connu une légère baisse, passant de 1,4 % en 2021 à 1,2 % en 2022.

En ce qui concerne les créances litigieuses, elles ont diminué au cours des cinq dernières années, passant de 14,0 % en 2020 pour se stabiliser à 9,1 % en 2021 et 9,2 % en 2022.

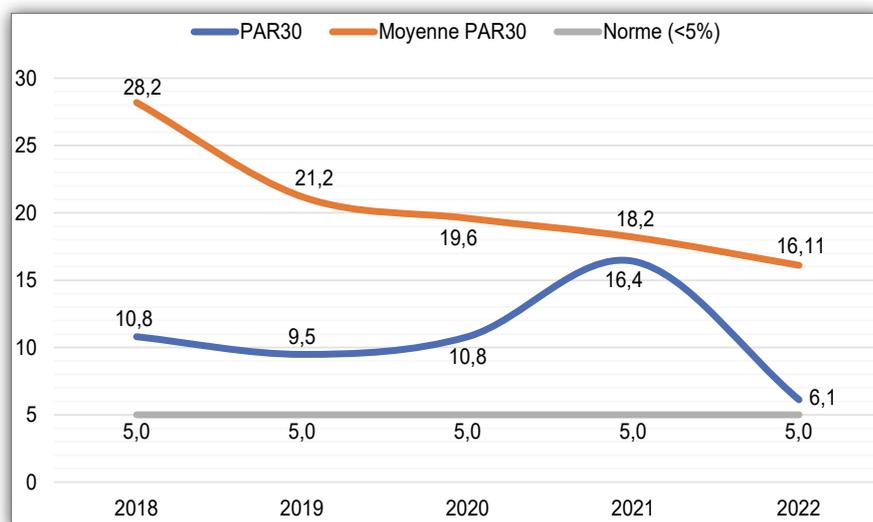
Ces chiffres reflètent une évolution des stratégies de prêt des institutions de microfinance cherchant à étendre leur portefeuille de crédit à des prêts à plus long terme pour répondre aux besoins de leur clientèle. Cependant, cela peut également entraîner un risque accru de liquidité sachant que les dépôts à vue sont prépondérants par rapport à l'ensemble de ressources.

2.2.2.2. Qualité du portefeuille de prêt

L'examen du PAR₃₀ global du secteur de la microfinance a renseigné que celui-ci a augmenté en 2021, passant de 10,8 % en 2020 à 16,4 % pour se rabattre à 6,1 % en 2022. L'augmentation du PAR₃₀ global en 2021 est liée aux effets résistants de la pandémie de COVID-19, laquelle a eu un impact économique négatif sur les activités de nombreux emprunteurs du secteur. Il n'en reste pas moins que ces derniers ont rencontré des difficultés à rembourser leurs prêts en temps voulu et ce, avec comme corollaire l'augmentation du portefeuille à risque.

En revanche, la diminution significative du PAR30 global en 2022 a résulté de la reprise progressive des activités économiques au niveau de certaines institutions et dans certaines régions du pays, ainsi que les mesures prises par les institutions de microfinance pour aider les emprunteurs à rembourser leurs prêts, notamment à travers la prorogation des délais de remboursement.

Graphique n° 7 : Qualité du portefeuille de prêt (en %)



Source : BCC

Quant à la moyenne des PAR₃₀ du secteur de la microfinance, elle a renseigné une diminution au fil des ans, passant de 28,2 % en 2018 à 16,1 % en 2022. Il est à noter qu'il y a une grande variabilité dans les valeurs de l'ensemble des PAR₃₀ justifiée par un écart-type de 24,7 %.

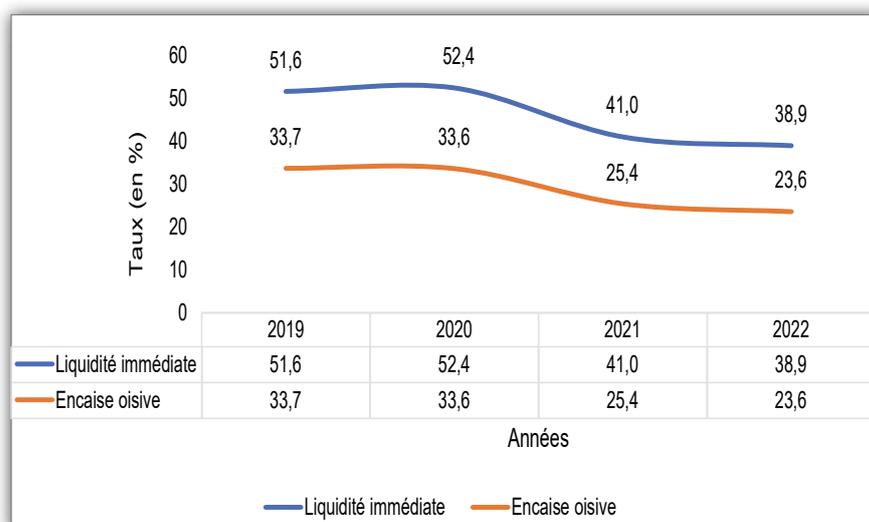
2.2.3 Analyse de la trésorerie

L'analyse de la liquidité, des dépôts et des emprunts à court terme permet de comprendre la situation financière globale des institutions, en vue d'aider à identifier les tendances et les défis communs auxquels le secteur est confronté, ainsi que les opportunités pour les institutions de microfinance d'améliorer leur position financière.

2.2.3.1. La liquidité

Le secteur de la microfinance a été caractérisé en 2022 par un ratio de liquidité immédiate compatible avec la norme minimale de 20 % en 2021 et 2022. En revanche, l'encaisse oisive a été supérieure au plafond de 20 % pour les deux années.

Graphique n° 8 : Taux de liquidité immédiate & d'encaisse oisive



Source : BCC

Le ratio de liquidité immédiate a connu une tendance baissière, passant de 41,0 % en 2021 à 38,9 % en 2022, ce qui traduit une diminution de la liquidité dans le secteur de la microfinance au cours de la période étudiée.

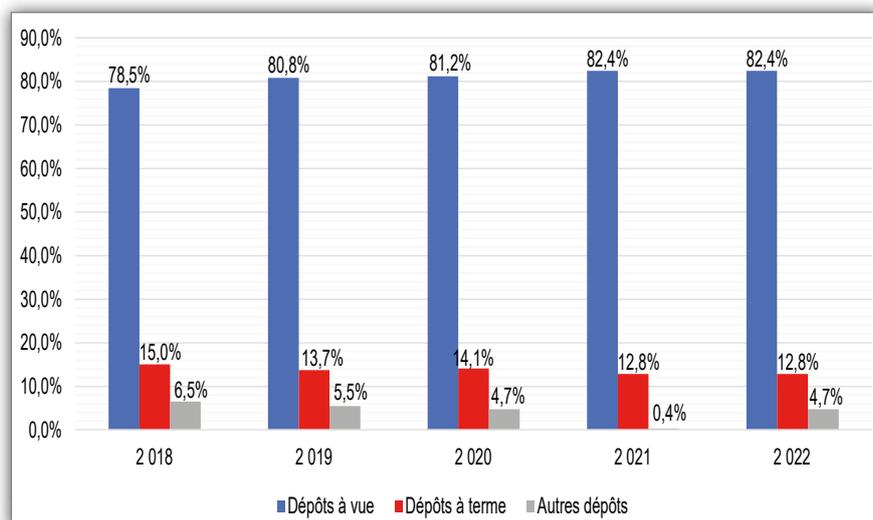
A contrario, le taux d'encaisse oisive a continué de s'améliorer, passant de 33,6 % en 2020 à 25,4 % en 2021 pour se fixer à 23,6 % en 2022. Cette embellie témoigne des efforts déployés par les institutions du secteur pour employer leurs excédents de trésorerie improductifs.

Bien que les institutions de microfinance en RDC aient été en mesure de répondre à leurs engagements à vue, dans un contexte de diminution de leur liquidité au cours de la période considérée, cette situation a occulté les difficultés qu'ont éprouvées certaines, parmi elles, pour honorer leurs engagements au cours de la période examinée.

2.2.3.2. la structure des dépôts

En comparant les données entre 2021 et 2022, il a été relevé que la structure des dépôts dans le secteur de la microfinance en RDC est restée relativement stable. Les dépôts à vue sont restés inchangés, s'établissant à 82,4%, tandis que les dépôts à terme et autres dépôts ont tous deux maintenu leur part respective de 12,8% et 4,7%.

Graphique n° 9 : Répartition des dépôts par terme



Source : BCC

De l'analyse de la maturité des dépôts, il s'est observé une préférence continue pour les dépôts à vue plutôt que pour ceux à terme ou autres types de dépôts. Cependant, il convient de noter une tendance pour les institutions de recourir aux dépôts à vue pour le financement des crédits à moyen et long termes.

L'analyse des dépôts par catégorie d'institutions a renseigné une augmentation globale des dépôts de l'ordre de 10,6% entre 2021 et 2022. Cette hausse est principalement attribuable à l'accroissement de ceux à vue, lesquels ont grimpé de 13,5% au cours de la même période.

Tableau n° 9 : Répartition des dépôts par maturité et par type d'institutions

(en million de USD)

Rubriques	2 021			2 022		
	COOPEC	IMF	Total	COOPEC	IMF	Total
Dépôts à vue	126,62	115,83	242,45	137,23	137,85	275,08
Dépôts à terme	8,82	33,68	42,50	10,24	32,61	42,85
Autres dépôts	1,35	15,43	16,78	2,78	13,05	15,83
Total	136,79	164,94	301,74	150,25	183,51	333,76
Part en %	45,34	54,66	100,00	45,02	54,98	100,00

Source : BCC

En revanche, les dépôts à terme sont restés stables, avec une légère hausse de 0,8%, tandis que les autres dépôts ont diminué de 5,7%, attestant une préférence accrue, par la clientèle, pour les dépôts à vue par rapport aux autres types de dépôts.

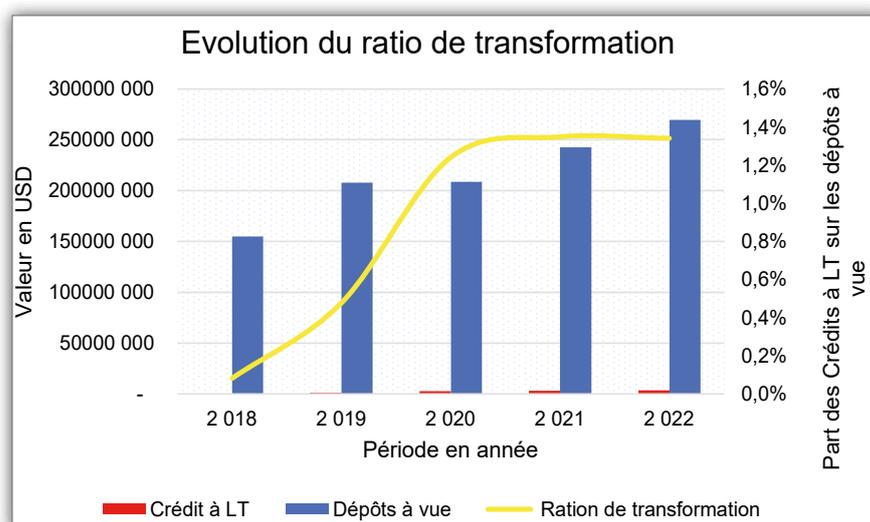
En outre, il a été observé une augmentation de 1,42 % de la part des dépôts à terme pour les COOPEC et une diminution de 2,68 % pour les IMF entre 2021 et 2022. En termes de contribution au total des dépôts, les IMF se sont arrogées la grande part avec 54,7 % en 2021 et 55 % en 2022.

2.2.3.3. La transformation des dépôts à vue en crédit à moyen et long termes ²

Le ratio de transformation a augmenté régulièrement au fil des ans, passant de 0,1 % en 2018 à 1,3 % en 2021 et 2022. Sa stagnation de 2021 à 2022 reflète l'adoption d'une approche prudente par les institutions du secteur dans la gestion des risques de liquidité et du maintien de la stabilité financière.

En effet, après avoir enregistré une augmentation de ce ratio de 2018 à 2020, ayant entraîné une hausse du niveau de risque de transformation pouvant susciter des risques de liquidité, il s'est avéré que les institutions ont resserré le rythme de prise des risques selon la maturité des ressources et des emplois. Toutefois, cette situation souligne le maintien par les institutions de microfinance des pratiques peu recommandables et très risquées de l'emploi des dépôts à vue pour financer les crédits à moyen et long terme.

Graphique n° 10 : Evolution du ratio de transformation



Source: BCC

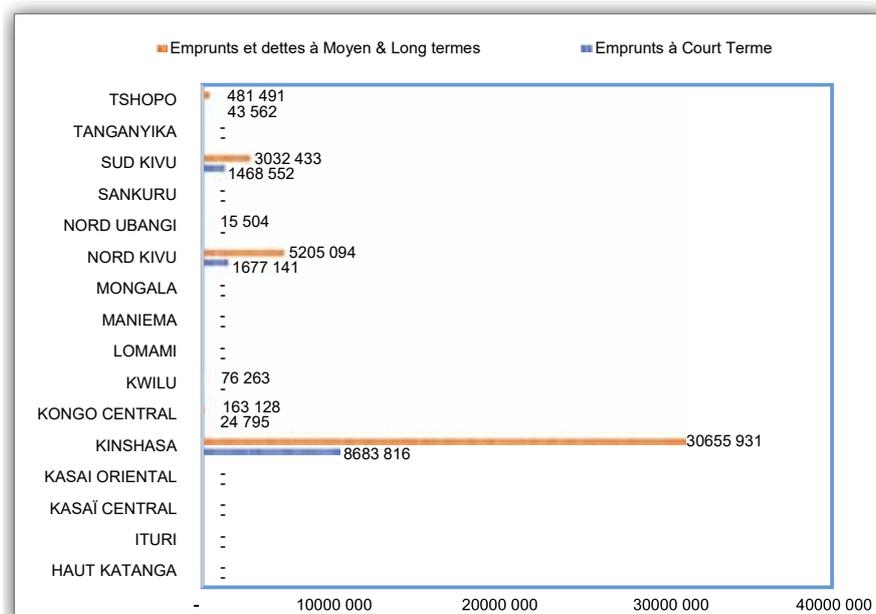
Bien que la part des crédits à moyen et long terme n'ait représenté que 0,1 % en 2018 et 1,3 % en 2021 et 2022, ces prêts en valeur absolue sont passés de USD 0,1 million à USD 3,6 million entre 2018 et 2022.

2.2.3.4. La structure des emprunts :

En 2022, la répartition géographique du solde des emprunts souscrits par les institutions de microfinance selon leur maturité a renseigné que les institutions ayant le plus recouru à ces ressources, sont celles de Kinshasa et du Nord Kivu, respectivement pour les emprunts à court terme et les emprunts et dettes à moyen et long termes.

² Ce ratio mesure le risque de transformation de l'institution, c'est-à-dire son appétit à employer les dépôts à court terme en prêts à moyen et long terme. Il est calculé en divisant les prêts à moyen et long terme par les dépôts à vue. Plus ce ratio est élevé, plus l'institution prend de risques.

Graphique n° 11 : Répartition des emprunts par province en 2022



En outre, la répartition des emprunts selon la maturité sur le total contracté dans le secteur s'est présentée de la manière suivante en 2022 :

- Kinshasa : 73,0 % des emprunts à court terme et 77,4 % des emprunts et dettes à moyen et long termes ;
- Nord Kivu : 14,1 % des emprunts à court terme et 13,1 % des dettes à moyen et long termes ;
- Sud Kivu : 12,3 % des emprunts à court terme et 7,7 % des emprunts et dettes à moyen et long termes ;
- Tshopo : 1,2 % des emprunts à court terme et 0,4 % des emprunts et dettes à moyen et long termes ;
- Kongo Central : 0,4 % des emprunts à court terme et 0,2 % des emprunts et dettes à moyen et long termes ;
- Kwilu : 0,2 % des emprunts et dettes à moyen et long terme ;
- Nord Ubangi : 0,04 % des emprunts et dettes à moyen et long termes.

Le recours aux emprunts à court terme dans les provinces sus évoquées atteste que les institutions ont fait face à des fluctuations saisonnières de leur trésorerie pour répondre à leurs obligations financières à court terme telles que les dépenses courantes.

2.2.4. la structure des fonds propres :

2.2.4.1. Composition des fonds propres

Les fonds propres du secteur de la microfinance ont connu une croissance significative, passant de USD 22,03 millions à USD 35,99 millions d'une année à l'autre. Cette augmentation a été principalement impulsée par les réserves et primes liées au capital, lesquelles ont varié positivement de USD 4,11 millions en 2021 et de USD 6,31 millions en 2022, représentant une part de 62,2 % des fonds propres en 2022.

Le capital social s'est également accru de 13,2 %, se fixant à USD 35,1 millions en 2022, soit 97,5 % des fonds propres en 2022.

Tableau n° 10 : Composition des fonds propres dans le secteur

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	2018	2019	2020	2021	2022
(14) Plus-values et provisions réglementées	5,93	7,57	11,80	11,32	12,20
(13) Résultat net	3,57	4,95	5,30	14,91	18,33
(12) Report à nouveau	- 55,17	- 54,58	- 44,03	- 52,09	- 52,00
(11) Réserves et primes liées au capital	9,78	11,15	11,92	16,11	22,37
(10) Capital	28,66	31,56	30,23	31,77	35,10
Fonds propres	- 7,23	0,65	15,23	22,03	35,99

Source : BCC

Les plus-values et provisions réglementées ont également augmenté, s'établissant à USD 12,20 millions en 2022 venant de USD 11,32 millions en 2021. Elles se sont arrogé une part de 33,9 % des fonds propres en 2022. Le résultat net a également augmenté de manière significative, passant de USD 14,91 millions en 2021 à USD 18,33 millions en 2022, représentant une part de 50,9 % des fonds propres en 2022.

Cependant, le report à nouveau, bien que négatif, est resté statique, se fixant à USD -52,0 millions en 2022, représentant une part de -144,4 % des fonds propres en 2022.

La tendance générale des fonds propres est positive, avec une croissance régulière depuis 2018. Cela indique une amélioration de la stabilité financière et de la capacité des institutions de microfinance à fournir des services financiers durables.

2.2.4.2. Analyse comparée avec le passif exigible

Comparés à la totalité des ressources, les fonds propres ont représenté une part minime de 7,9 % en 2022 contre 5,6 % une année plus tôt. Il en découle que le passif exigible demeure la ressource la plus prépondérante du secteur. Ce qui dénote une faible capitalisation de certaines institutions du secteur, qui constitue un contrepoids à sa solidité globale à long terme.

Tableau n° 11 : Fonds propres comparés au passif exigible

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022
Fonds propres	0,6	15,2	22	36
Passif exigible	318	310	371	418,5
TOTAL PASSIF	318,7	325,2	393	454,5

Source : BCC

En conclusion, l'analyse comparative de la composition des ressources agrégées du secteur montre une augmentation significative concomitante des fonds propres et du passif exigible du secteur de la microfinance de 2021 à 2022, constitué majoritairement par les dépôts et les emprunts à moyen et long terme.

2.2.5 Analyse de la rentabilité

Le résultat net a enregistré un accroissement de 22,8 %, passant de 14,9 millions USD en 2021 à 18,3 millions USD en 2022. Cette croissance est expliquée notamment par une meilleure gestion du risque de crédit ayant influencé l'accroissement des produits d'intérêt couplé avec la maîtrise des charges d'exploitation.

En effet, le produit net financier est passé de 74,8 millions USD en 2021 pour s'établir à 96,5 millions USD en 2022. L'intégration des produits accessoires auxquels ont été déduits les charges générales d'exploitation, celles du personnel et les impôts et taxes a permis d'obtenir un résultat brut d'exploitation de 32,9 millions USD en 2022 contre 21,1 millions USD en 2021, soit une hausse de 55,9 %. Cette tendance atteste une gestion efficiente des coûts, reflétant une amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Quant au résultat courant d'exploitation, découlant de la prise en compte des reprises de provision et des amortissements déduction faite des dotations aux amortissements et aux provisions sur créances litigieuses, il est passé de 15,2 millions USD en 2021 à 21,9 millions USD en 2022. Cette hausse est le résultat d'une amélioration de la qualité du portefeuille de prêts et d'une gestion efficace des risques.

Pour ce qui est du résultat exceptionnel, il a légèrement diminué, passant de 2,1 millions USD en 2021 à 1,2 million USD en 2022. Cependant, cela n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat avant impôt, lequel a progressé, passant de 17,1 millions USD en 2021 à 23,1 millions USD en 2022.

Tableau n° 12 : Résumé du compte de résultat du secteur

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Produit net financier	56,8		54,9	74,8	96,5
Résultat brut d'exploitation	11,6	12,3	14,8	21,1	33
Résultat courant d'exploitation	2,9	3,5	3	15,2	21,9
Résultat exceptionnel	1,2	0,8	3	2,1	1,2
Résultat avant impôt	4,1	4,3	6	17,1	23,1
Résultat net	3,6	3,1	5,3	14,9	18,3

Source : BCC

En outre, il s'est également observé une amélioration de la rentabilité sur fonds propres (ROE) et du rendement sur actifs (ROA) du secteur de la microfinance. En effet, le ROE est passé de 34,8 % en 2021 à 50,9 % en 2022, supérieur à la norme minimale de 15 %. Quant au ROA, il s'est établi à 4,0 % en 2022 venant de 3,8 % en 2021, au-delà de la norme minimale de 3 %.

En ce qui concerne l'autosuffisance opérationnelle, elle s'est accrue de 1,4 point de pourcentage pour se fixer à 114,1 % en 2022 contre 112,7 % une année plus tôt, inférieure à la norme minimale de 119,2 %.

2.2.6. Analyse de la conformité aux normes réglementaires prudentielles et de performance

A l'instar des années précédentes, certaines normes prudentielles et indicateurs de performance n'ont pas été respectés.

Tableau n° 13 : Indicateurs de performance et ratios prudentiels

INDICATEURS	NORME	2018	2019	2020	2021	2022
PAR30	>5	10,80	9,50	10,80	6,21	6,13
Solvabilité	>10	-6,80	0,30	9,90	7,16	12,86
Ratio de liquidité immédiate	>20	45,40	51,60	52,40	40,98	38,93
Taux d'encaisse oisive	<20	28,10	33,70	33,60	25,41	23,56
Couverture des emplois à M< par des ressources stables	>100	56,20	88,50	91,50	75,30	76,25
Couverture des immobilisations par les FPP	<50	-175,20	80,50	67,60	68,85	44,73
Autosuffisance opérationnelle	>119,4	101,50	100,90	101,90	112,72	114,13
Rendement du portefeuille	>15	2,50	43,20	39,10	35,30	35,94
Taux d'encours de crédit	>70	58,60	51,50	51,70	60,00	65,28
Taux des immobilisations	<10	9,30	7,30	6,40	6,03	6,46

Source : BCC

En examinant les ratios et les indicateurs de performance du secteur de la microfinance ci-dessus, il a été noté que le secteur a connu des niveaux élevés de PAR₃₀ de 2018 à 2020, dépassant largement la norme. Cependant, il a été noté une diminution de cet indicateur en 2021 et 2022, se rapprochant de la norme, ce qui est une amélioration positive pour le secteur.

En ce qui concerne les autres ratios et indicateurs de performance, certains ont connu des améliorations au fil du temps, notamment le ratio de solvabilité, le ratio de couverture des emplois à M< par des ressources stables et le ratio d'autosuffisance opérationnelle. Ces améliorations indiquent une meilleure capacité du secteur à faire face aux défis financiers et à assurer sa viabilité à long terme.

Bien qu'ayant enregistré une tendance baissière de 2021 à 2022, le ratio de liquidité immédiate est demeuré supérieur à la norme minimale de 20 %. En revanche, le taux d'encaisse oisive a connu une amélioration continue depuis 2019 pour se fixer à 23,6 % à fin décembre 2022, rimant ainsi avec la variation positive du taux d'encours de crédit, lequel est passé de 60,0 % à 65,3 % d'une année à l'autre.

Le tableau ci-dessous présente, pour l'exercice 2022, le nombre d'institutions de microfinance qui se sont conformées ou non à la norme de capitalisation et de capital minimum selon leurs types : SMF, EMC et COOPEC.

Tableau n° 14 : Respect des normes de capital minimum et de capitalisation dans le secteur

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)

	Conforme			Non conforme			Total
	SMF	EMC	COOPEC	SMF	EMC	COOPEC	
Capital minimum	11	4	N/A	3	4	N/A	22
Taux de capitalisation	11	6	46	3	2	32	100

Source : BCC

Il a été noté que sur les 22 institutions concernées, 15 IMF, dont 11 SMF et 4 EMC, ont disposé de fonds propres de base conformes au capital minimum de leurs catégories respectives.

En ce qui concerne le taux de capitalisation, sur les 100 institutions de microfinance examinées, 11 SMF, 6 EMC et 32 COOPEC se sont conformées à la norme-plancher de 15 % à fin 2022. Elles ont représenté près de la moitié des institutions ayant respecté ce ratio.

2.2.7. Analyse des performances par catégorie d'institutions

L'analyse par catégorie d'institutions permet d'examiner les performances du secteur de la microfinance en RDC selon l'origine des capitaux des actionnaires ou des sociétaires ainsi que selon les types d'institutions (COOPEC et IMF).

2.2.7.1. Analyse des performances selon l'origine des capitaux

L'examen des parts dans le total bilantaire du secteur entre 2021 et 2022 a renseigné une stagnation pour les institutions à capitaux nationaux, se fixant à 58,3 % en 2022 contre 58,2 % une année plus tôt.

Tableau n° 15 : Evolution du total bilantaire selon l'origine des capitaux

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	2018	2019	2021	2022		
				MONTANT	PART (%)	VAR.(%)
SFD à capitaux nationaux (A+B+C)	177,1	190,4	228,9	265,1	0,0	15,8
COOPEC (A)	112,0	116,1	133,1	145,5	0,0	9,3
EMC (B)	1,7	1,5	2,8	2,5	0,0	-13,2
SMF (C)	63,6	73,0	93,4	117,5	0,0	25,8
SFD à capitaux étrangers (X+Y)	141,6	134,8	164,1	189,4	0,0	15,4
EMC (X)	-	-	-	-	0	-
SMF (Y)	141,3	134,6	163,8	189,1	0,0	15,4
TOTAL SECTEUR	318,7	325,2	393,0	454,5	0,0	15,6

Source : BCC

En outre, la part des SMF à capitaux nationaux s'est accrue entre 2021 et 2022, passant de 23,7 % à 25,9 %. Cette augmentation atteste l'amélioration de la performance financière des SMF à capitaux nationaux par rapport aux années précédentes.

2.2.7.2. Analyse de l'actif

L'examen de l'actif du secteur de la microfinance par origine des capitaux a fait ressortir un accroissement de 15,8 % et 15,4 % respectivement pour les ISFD à capitaux nationaux et celles à capitaux étrangers.

Tableau n° 16 : Ventilation de l'actif selon l'origine des capitaux

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	ISFD A CAPITAUX NATIONAUX				ISFD A CAPITAUX ETRANGERS			TOTAL GENERAL 2022
	COOPEC	SMF	EMC	Total	SMF	EMC	TOTAL	
Trésorerie	62,21	35,22	0,22	97,65	30,16	-	30,16	127,8
Encours de crédit	63,70	72,63	1,62	137,95	145,53	-	145,53	283,5
Autres emplois	4,83	1,84	0,49	7,16	6,69	-	6,69	13,8
Immobilisations	14,75	7,77	0,18	22,70	6,68	-	6,68	29,4
TOTAL ACTIF	145,48	117,47	2,51	265,46	189,05	-	189,05	454,51

Source : BCC.

En termes de répartition de l'actif selon l'origine des capitaux, il a été relevé une stagnation de la part des ISFD à capitaux nationaux dans le total bilan, à 58,3 % en 2021 et en 2022. De même, la part des ISFD à capitaux étrangers est restée statique à 41,7 % sur les deux années sous examen.

En ce qui concerne la contribution de différentes institutions à la croissance du total bilan, il a été noté que celle-ci est tirée par les SMF à capitaux étrangers, lesquelles ont contribué à une augmentation de 25,3 millions de dollars américains du total bilan entre 2021 et 2022. Les COOPEC ont également contribué à une hausse significative du total bilan entre les deux années, avec 12,4 millions de dollars américains.

En termes d'actifs, les plus prépondérants selon l'origine des capitaux, on peut observer que les encours de crédit représentent la plus grande partie de l'actif pour tous les types d'institutions. Cependant, une expansion significative de la trésorerie a été constatée pour les COOPEC, passant de 57,2 millions de dollars américains à 62,2 millions de dollars d'une année à l'autre. En revanche, les SMF à capitaux étrangers ont connu une diminution de leur trésorerie entre les deux années, passant de 34,4 millions de dollars américains à 30,2 millions de dollars.

2.2.7.3. Analyse du passif

L'analyse du passif du secteur de la microfinance selon l'origine des capitaux à fin 2022 a relevé que les dépôts continuent d'être la principale source de financement de l'ensemble des institutions de microfinance, à l'exception des EMC.

En effet, les dépôts ont représenté 87,6 % des ressources disponibles pour les ISFD à capitaux nationaux en 2022 contre 91,4 % en 2021. Pour les ISFD à capitaux étrangers, les dépôts ont constitué 53,6 % du passif en 2022 contre 57,3 % en 2021.

Tableau n° 17 : Ventilation du passif selon l'origine des capitaux

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	ISFD A CAPITAUX NATIONAUX				ISFD A CAPITAUX ETRANGERS			TOTAL GENERAL 2022
	COOPEC	SMF	EMC	Total	SMF	EMC	TOTAL	
Opérations de trésorerie	1,07	2,89	0,02	3,99	7,98	-	7,98	11,97
Epargne	150,25	81,78	0,27	232,30	101,46	-	101,46	333,76
Autres ressources	12,21	13,53	0,34	26,08	46,71	-	46,71	72,80
Fonds propres	- 18,05	19,26	1,88	3,09	32,91	-	32,91	35,99
TOTAL PASSIF	145,48	117,47	2,51	265,46	189,05	-	189,05	454,51

Source : BCC

L'examen du passif des ISFD à capitaux nationaux pris individuellement a mis en évidence une hausse de 23,0% entre 2021 et 2022, passant de 133,1 millions de dollars américains à 145,5 millions de dollars. Cette croissance est principalement due à l'augmentation des dépôts et des autres ressources.

Les COOPEC ont détenu une part importante de dépôts dans leur passif, représentant 103,3% de leurs ressources en 2022 et 45,0% du total des dépôts du secteur, en baisse par rapport à 2021.

En outre, les ISFD à capitaux nationaux ont mobilisé 69,6% des dépôts du secteur de la microfinance en 2022 contre 69,0% en 2021. Cette proportion souligne l'importance des ISFD à capitaux nationaux dans le financement du secteur de la microfinance en RDC.

De même, les SMF à capitaux nationaux ont également disposé d'une part importante de dépôts dans leur passif, représentant 69,6% du total de leur passif en 2022. Cependant, la part des fonds propres dans le passif des ISFD à capitaux nationaux demeure très insignifiante, soit 1,2%.

S'agissant des SMF à capitaux étrangers, leur total passif s'est accru de 15,8%, passant de 163,8 millions de dollars américains à 189,1 millions de dollars d'une année à l'autre. Cette croissance est principalement due à l'augmentation des dépôts et des fonds propres. Les SMF à capitaux étrangers ont détenu une part importante de fonds propres dans leur passif, représentant 17,5% du total passif en 2022.

En ce qui concerne les emprunts à court terme, il a été observé une tendance différente selon l'origine des capitaux des institutions de microfinance. Pour les ISFD à capitaux nationaux, les emprunts à court terme ont augmenté de manière significative, passant de USD 2 127 215 en 2021 à USD 3 990 853 en 2022. En revanche, pour les ISFD à capitaux étrangers, les emprunts à court terme ont diminué de manière significative, passant de USD 12 169 446 en 2021 à USD 7 975 437 en 2022. Cette baisse peut s'expliquer par une stratégie de réduction de l'endettement et une capacité accrue à mobiliser des ressources locales.

Quant aux autres ressources, leur part pour les ISFD à capitaux étrangers a augmenté de 6,1 points pour atteindre 24,7% en 2022. Cet accroissement a été favorisé en particulier par la hausse des emprunts contractés, attestant la diversification accrue des sources de financement pour ces institutions.

2.2.7.4. Analyse des produits

En 2021, les ISFD à capitaux nationaux ont généré un total de 48,7 millions de dollars américains de produits, tandis que celles à capitaux étrangers ont dégagé 59,7 millions de dollars de produits. En 2022, ces chiffres ont augmenté respectivement à 63,0 millions de dollars américains pour les ISFD à capitaux nationaux et 70,6 millions de dollars pour celles à capitaux étrangers.

En termes de part sur le total des produits, il a été noté que les produits sur opérations avec la clientèle ont constitué la part prépondérante des revenus pour les deux types d'institutions en 2021 et en 2022. Cependant, la part des ISFD à capitaux nationaux a augmenté de 5,7%, passant de 54,8% en 2021 à 60,5% en 2022. Il en est de même pour les ISFD à capitaux étrangers, dont la part de ces produits est passée de 83,3% en 2021 à 88,1% en 2022 sur le total des produits.

Tableau n° 18 : Ventilation des produits par origine des capitaux

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	ISFD A CAPITAUX NATIONAUX 2022					ISFD A CAPITAUX ETRANGERS 2022				TOTAL GENERAL
	COOPEC	SMF	EMC	TOTAL	PART (%)	SMF	EMC	TOTAL	PART (%)	
Produits sur opérations AIF	0,97	0,74	0,00	1,71	2,71	0,07	-	0,07	0,10	1,78
Produits sur opérations avec la clientèle	17,03	20,53	0,77	38,16	60,53	62,00	-	62,17	88,07	100,33
Produits financiers divers	1,42	2,90	0,03	4,33	6,87	1,97	-	1,99	2,81	6,32
Produits accessoires	0,75	0,40	0,01	1,15	1,83	0,35	-	0,35	0,50	1,50
Autres produits	13,26	4,25	0,18	17,69	28,05	6,00	-	6,01	8,52	23,70
TOTAL	33,43	28,81	0,99	63,04	100,00	70,40	-	70,59	100,00	133,63

Source : BCC

Les autres produits ont également été importants pour les deux types d'institutions, représentant respectivement 31,7 % et 28,1 % des revenus totaux en 2021 et 28,5 % et 8,5 % des revenus totaux en 2022 pour les ISFD à capitaux nationaux et étrangers.

Pour ce qui est des produits sur opérations avec la clientèle, ils se sont accrus de 43,1 % pour les ISFD à capitaux nationaux entre 2021 et 2022, passant de 26,7 millions de dollars américains à 38,2 millions de dollars, et de 25,1 % pour celles à capitaux étrangers, se fixant globalement à 62,2 millions de dollars américains à fin 2022 contre 49,7 millions en 2021.

2.2.7.5. Analyse des charges

Les charges supportées par les ISFD à capitaux nationaux se sont élevées à 39,3 millions de dollars américains en 2021 contre 51,9 millions de dollars une année plus tard, tandis que celles supportées par les ISFD à capitaux étrangers ont été de 54,1 millions de dollars américains en 2021 contre 63,6 millions de dollars en 2022.

Tableau n° 19 : Ventilation des charges selon l'origine des capitaux

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	ISFD A CAPITAUX NATIONAUX 2022					ISFD A CAPITAUX ETRANGERS 2022				TOTAL GENERAL
	COOPEC	SMF	EMC	TOTAL	PART (%)	SMF	EMC	TOTAL	PART (%)	
Charges sur opérations avec les autres I.F.	0,16	0,82	0,00	0,98	1,90	5,57	0,00	5,57	8,76	6,55
Charges sur opérations avec la clientèle	0,63	0,72	0,00	1,36	2,62	1,98	0,00	1,98	3,11	3,33
Charges générales d'exploitation	4,98	5,34	0,20	10,52	20,27	18,79	0,04	18,83	29,61	29,35
Charge du personnel	6,45	7,09	0,31	13,85	26,64	20,97	0,07	21,04	33,08	34,89
Autres charges	15,38	9,52	0,24	25,15	48,57	16,14	0,04	16,18	25,44	41,33
TOTAL	27,60	23,50	0,75	51,85	100,00	63,45	0,16	63,61	100,00	115,46

Source : BCC

Les charges du personnel ont constitué la part prépondérante des charges pour les deux types d'institutions en 2021 et en 2022. Quant aux autres charges, elles ont également été importantes pour les deux types d'institutions, représentant respectivement 47,3 % et 48,6 % des charges totales en 2021 et 48,0 % et 64,4 % des charges totales en 2022 pour les ISFD à capitaux nationaux et étrangers.

2.2.7.6. Analyse du résultat net

Le résultat net, après subvention des ISFD à capitaux nationaux, s'est fixé à 9,4 millions de dollars américains en 2021 contre 11,3 millions de dollars en 2022 tandis que celui des ISFD à capitaux étrangers a été évalué à 7,0 millions de dollars américains en 2022 venant de 5,5 millions de dollars une année auparavant.

Tableau n° 20 : Ventilation du résultat selon l'origine des capitaux

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	ISFD A CAPITAUX NATIONAUX 2022				ISFD A CAPITAUX ETRANGERS 2022		
	COOPEC	SMF	EMC	Total	SMF	EMC	Total
Résultat hors subvention	5,69	5,24	0,23	11,13	6,52	-	6,55
Subvention	0,13	0,07	0,00	0,21	0,43	-	0,43
Résultat net après subvention	5,83	5,31	0,24	11,34	6,95	-	6,98

Source : BCC

En ce qui concerne l'incidence de la subvention sur la rentabilité, il a été relevé que celle-ci a impacté plus significativement le résultat des ISFD à capitaux étrangers comparativement à celui des ISFD à capitaux nationaux en 2021 et 2022.

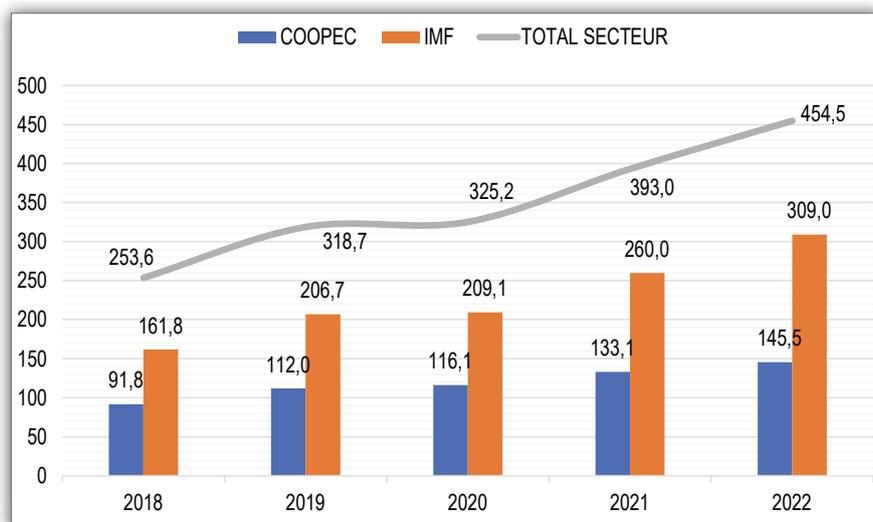
2.2.8. Analyse des performances selon le type d'institutions

2.2.8.1. Evolution du total bilan par type d'institutions

Le total bilan du secteur de la microfinance, selon les types d'institutions, s'est chiffré à 133,1 millions de dollars américains et 260,0 millions de dollars respectivement pour les COOPEC et IMF en 2021 contre 145,5 millions de dollars et 309,0 millions de dollars en 2022.

Graphique n° 12 : Evolution du total bilantaire selon le type d'institutions

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)



Source : BCC

En termes de progression, les COOPEC ont enregistré une augmentation de 9,0 % de leur total bilan entre 2021 et 2022 contre 18,8 % pour les IMF. Les IMF ont représenté une part plus importante du total bilan du secteur de la microfinance que les COOPEC, avec respectivement 68 % et 32 % en 2022 contre 66 % et 34 % en 2021.

Du point de vue de la contribution, il a été relevé que les IMF ont détenu une part de 63,6 % sur la croissance totale du secteur en 2021 et de 70,4 % en 2022, tandis que les COOPEC ont contribué à hauteur de 36,4 % en 2021 à hauteur de 29,6 % en 2022.

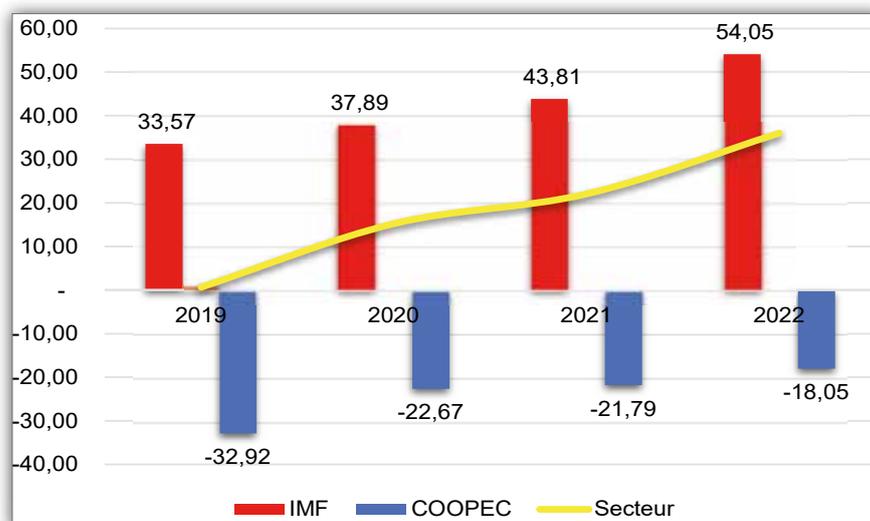
2.2.8.2. Evolution des fonds propres par type d'institutions

Entre 2021 et 2022, il a été observé une tendance positive dans l'évolution des fonds propres du secteur de la microfinance avec une contribution plus importante des IMF que des COOPEC. En effet, les fonds propres du secteur ont augmenté de 63,4 %, passant de 22,0 millions de dollars américains à 36,0 millions de dollars d'une année à l'autre.

L'analyse selon les types d'institutions a renseigné un accroissement considérable des fonds propres des IMF, atteignant 54,0 millions de dollars américains en 2022 venant de 43,8 millions de dollars en 2021, soit une augmentation de 23,3 %. Les COOPEC ont également enregistré une amélioration de leurs fonds propres en 2022, passant de -21,8 millions de dollars américains à -18,1 millions de dollars, soit une amélioration de 17,0 %.

Graphique n° 13 : Evolution des fonds propres par types d'institutions

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)



Source: BCC

Par ailleurs, la contribution des IMF au renforcement des fonds propres du secteur entre 2021 et 2022 a été plus importante que celle des COOPEC. En effet, les IMF ont participé à hauteur de 77,5 % contre 22,5 % pour les COOPEC.

2.2.8.3. Analyse de la rentabilité par type d'institutions

Le résultat net analysé selon les types d'institutions a renseigné un accroissement plus que proportionnel du résultat des IMF sur le total comparativement à celui des COOPEC. En effet, les COOPEC ont clôturé l'exercice 2022 avec un résultat net de USD 5,8 millions alors que les IMF ont affiché un résultat de USD 12,5 millions.

Tableau n° 21 : Résumé du compte d'exploitation selon le type d'institution

(en millions de dollars US, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	2020			2021			2022		
	COOPEC	IMF	TOTAL	COOPEC	IMF	TOTAL	COOPEC	IMF	TOTAL
Produit net financier	10,59	44,32	54,91	14,76	60,09	74,85	18,43	78,08	96,51
Résultat brut d'exploitation	3,06	11,69	14,75	5,90	15,20	21,10	7,66	25,29	32,95
Résultat courant d'exploitation	2,52	0,49	3,01	5,10	10,12	15,22	5,02	16,86	21,88
Résultat exceptionnel	0,39	2,60	2,98	0,23	1,87	2,10	0,81	0,37	1,18
Résultat avant impôt	2,91	3,08	5,99	0,00	17,09	17,09	5,83	17,23	23,06
Résultat net	0,80	2,30	3,10	5,33	9,58	14,91	5,83	12,50	18,33

Source : BCC

Le produit net financier dégagé par les COOPEC a été de 18,4 millions de dollars américains en 2022 venant de 14,8 millions en 2021, soit un accroissement de 24,9 %. De même, celui des IMF a enregistré une hausse de 29,9 %, se fixant à USD 78,1 millions en 2022 contre 60,1 millions une année plus tôt. En termes de contribution, le PNF des IMF a représenté 80,9 % du total dégagé par le secteur en 2022 contre 80,3 % une année auparavant.

Le Résultat Brut d'Exploitation des IMF a représenté 76,8 % de celui affiché par le secteur en 2022 venant de 72,0 % une année plus tôt.

Quant au résultat courant d'exploitation, sa répartition selon les types d'institutions a renseigné un accroissement de 66,6 % de celui des IMF contre une régression de 1,5 % de celui des COOPEC se fixant respectivement à USD 16,9 millions et 5,0 millions en 2022.

En outre, il s'est également observé une amélioration de la rentabilité sur fonds propres (ROE) et du rendement sur actifs (ROA) du secteur de la microfinance. En effet, le ROE est passé de 34,8 % en 2021 à 50,9 % en 2022, supérieur à la norme minimale de 15 %. Quant au ROA, il est également passé de 3,8 % en 2021 à 4,0 % en 2022, au-delà de la norme minimale de 3 %.

En ce qui concerne l'autosuffisance opérationnelle, celle des IMF s'est fixée à 117,7 % tandis que celle des COOPEC s'est accrue de 1,4 point de pourcentage pour s'établir à 114,1 % en 2022 contre 112,7 % une année plus tôt, inférieures à la norme minimale de 119,2 %.

Témoignage :

Promouvoir l'inclusion financière des malentendants et mal parlants : le rêve devenu réalité de l'IMF TID SA



À l'occasion de la Journée Internationale de l'Épargne 2022, Trust Investment Development, également connu sous le sigle TID SA, une Société de Micro Finance agréée par la Banque Centrale du Congo depuis 2014, a réalisé un objectif important: promouvoir l'inclusion financière des personnes malentendantes et mal parlantes. Ces individus, souvent négligés par les institutions financières, possèdent un potentiel économique indéniable. Ils exercent des professions telles que commerçants, chauffeurs, électriciens, enseignants, entre autres, et se regroupent au sein d'associations professionnelles. Il est donc injuste de les exclure des services financiers et non financiers.

Tout comme l'intégration des personnes malentendantes et mal parlantes a été assurée dans le domaine de l'éducation et de la religion grâce à la création d'écoles

et d'églises spécialisées, l'IMF TID SA estime qu'il est essentiel de reconnaître que ces personnes ne devraient pas être marginalisées en matière de services financiers de proximité. C'est pourquoi cette institution de microfinance a mis en place un service doté d'un personnel formé à la langue des signes, afin de faciliter l'éducation financière et l'ouverture de comptes spécialement dédiés à ces individus.

À la fin des célébrations de la Journée Internationale de l'Épargne 2022, environ 25 personnes malentendantes et mal parlantes sont devenues clientes de l'IMF TID SA. Comme tout autre client, elles bénéficient des services financiers et non financiers de proximité proposés par TID SA. Depuis lors, un nombre élevé de nouveaux comptes ont été ouverts, et des demandes de crédit ont été approuvées en faveur de cette catégorie de clients.

Activités de la Sous-Direction Microfinance



Chapitre III :

Activités de la Sous-Direction Microfinance

3.1 Surveillance des Institutions

Au cours des exercices sous revue, la Banque Centrale du Congo a rempli son mandat de contrôle des activités des institutions de microfinance, conformément à sa mission confiée par le législateur. L'objectif était d'assurer la solidité et la stabilité du secteur.

Pour ce faire, en plus des contrôles réguliers effectués grâce à des analyses périodiques et des réunions bilatérales, la Banque Centrale du Congo a également réalisé des missions de contrôle sur place, selon un planning pluriannuel et des missions ponctuelles.

3.1.1. Contrôle sur pièces

En tant qu'autorité de régulation et de contrôle, la Banque Centrale du Congo a supervisé les activités des institutions de microfinance à travers les rapports périodiques transmis conformément à la réglementation.

Durant cette période, toutes ces structures ont fait l'objet d'un suivi particulier. Cette approche consistait à analyser et suivre les rapports périodiques, ainsi qu'à mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle sur place et sur pièces.

À la suite de cet exercice, l'Autorité de Régulation et de Contrôle a adressé des lettres de rappel à l'ordre, de pénalité et de respect du capital minimum à certaines institutions.

Par ailleurs, l'analyse des évaluations réalisées par les institutions du secteur de la microfinance à la fin de l'exercice 2022, qui sont également utilisées pour orienter les missions de contrôle sur place, a mis en évidence ce qui suit :

- **Catégorie A++ à A-** : la proportion d'institutions classées dans cette catégorie est passé de 0% en 2020 à 2,0% en 2022. Ces institutions démontrent une excellente performance et gèrent très bien les risques. A cet effet, elles sont considérées comme ayant un très faible risque de défaut.
- **Catégorie B++ à B-** : cette catégorie a vu sa part augmenter de manière significative, passant de 23,9% en 2020 à 41,0% en 2022. Ces institutions ont une bonne performance et une gestion des risques satisfaisante, avec un faible risque de défaut. Toutefois, il y a lieu d'indiquer que cette évolution occulte les contreperformances de certaines institutions qui ont vu leur cote se dégrader.
- **Catégorie C++ à C-** : la proportion d'institutions dans cette catégorie est maintenue relativement stable, passant de 26,1% en 2020 à 26,0% en 2022. Ces institutions présentent une performance satisfaisante, mais affiche une gestion des risques insuffisante, et donc un risque modéré de défaut.
- **Catégorie D** : la proportion d'institutions dans cette catégorie a diminué, passant de 33,7% en 2020 à 9,0% en 2022. Ces institutions ont une mauvaise performance mais montrent une volonté d'améliorer la performance, indiquant un risque important de défaut.
- **Catégorie E** : Cette catégorie, qui représente les institutions avec le plus grand risque de défaut, a également vu sa proportion diminuer, passant de 15,2% en 2020 à 14,0% en 2022. Ces institutions ont une très mauvaise performance et ne démontrent pas de volonté de l'améliorer.

Tableau n° 22 : Cotation des ISFD

(en % des institutions)

Cotes	2020	2022	Performance	Gestion des risques	Niveau de risque
A++ à A-	0,00%	2,00%	Excellente	Excellente	Très faible risque de défaut
B++ à B-	23,90%	41,40%	Bonne	Satisfaisante	Faible risque de défaut
C++ à C-	26,10%	26,30%	Satisfaisante	Insuffisante	Risque modéré de défaut
D	33,70%	12,10%	Mauvaise	Faible, mais a la volonté d'améliorer la performance	Risque important de défaut
E	15,20%	11,10%	Très mauvaise	Faible et pas de volonté d'améliorer la performance	Risque immédiat de défaut
N/A	1,10%	8,00%	-	-	-

Source : BCC

Sur l'ensemble des institutions agréées, huit (8) ont été classées dans la catégorie non applicable (N/A) et n'ont pas pu être évaluées en raison de contraintes liées à leur récent agrément et aux difficultés rencontrées dans la production des rapports requis.

Pour ce qui est des réunions bilatérales, la Sous-Direction de la Microfinance a tenu des sessions de travail avec certaines institutions des provinces, en plus de celles de la Ville Province de Kinshasa, en marge des Assemblées Générales des Associations Professionnelles du secteur de la microfinance. Ainsi, le nombre d'institutions invitées s'est élevé à vingt-huit (28) en 2022, contre quarante (40) en 2021.

S'agissant de la certification des états financiers, le pourcentage d'Institutions du Système Financier Décentralisé (ISFD) qui se sont conformées à cette exigence a été de 22,5 % du total en 2022, en baisse par rapport à 27,0 % en 2021. Cette situation s'explique notamment par l'absence de commissaires aux comptes agréés par la Banque Centrale du Congo dans certaines régions, ainsi que par les coûts élevés associés à ce service pour les petites structures financières de proximité.

En ce qui concerne le respect de l'obligation mensuelle de transmission des états financiers, le taux s'est établi à 62,7 % en 2022, en baisse par rapport à 92,3 % en 2021.

3.1.2. Contrôle sur place

En 2022, sur base du planning pluriannuel élaboré suivant les résultats des cotations des Institutions du Système Financier Décentralisé de 2020, quarante (40) missions de contrôle ont été diligentées auprès des structures localisées dans quelques provinces en dehors de Kinshasa.

Tableau n° 23 : Répartition des contrôles effectués

N°	Provinces	Complet	Ciblé	sommaire	TOTAL
1	HAUT-KATANGA	2	0	0	2
2	KASAI CENTRAL	1	0	0	1
3	KONGO CENTRAL	6	0	0	6
4	KWILU	5	0	0	5
5	LOMAMI	2	0	0	2
6	NORD KIVU	4	7	1	12
7	SANKURU	1	0	0	1
8	SUD KIVU	4	5	0	9
9	TSHOPO	2	0	0	2
Total		27	12	1	40

Source : BCC

3.1.3. Conclusions des missions de contrôle

Les principales défaillances observées dans le fonctionnement des institutions de microfinance ont porté sur la gouvernance, la gestion du crédit, l'épargne ainsi que les aspects financiers.

Toutefois, il sied de relever qu'au cours de l'exercice sous revue, la Banque Centrale du Congo n'a procédé à aucun retrait d'agrément contrairement à l'année 2021 qui a enregistré le retrait d'agrément d'une IMF non collectrice des dépôts ayant connu la rupture de ses équilibres fondamentaux et sans perspectives de redressement.

3.2. Autres activités

Dans le but de renforcer les compétences et de mettre à jour les connaissances des cadres et des agents par rapport aux évolutions du secteur de la microfinance dans le monde, ces derniers ont participé, au cours de l'exercice sous revue, à des forums, des ateliers et des séminaires sur le secteur. Ces événements visaient à améliorer leur expertise et à les tenir informés des dernières tendances et pratiques dans le domaine de la microfinance.

Ainsi, il y a lieu de retenir ce qui suit :

Tableau n° 24 : Autres activités menées par la Sous-Direction de Microfinance

Période	Lieu	Objet
Mai 2021	Saint Père Claver/Kinshasa	Séminaire sur la Comptabilité OHADA et Celle spécifique aux institutions de microfinance (PCCI)
Du 18 au 22 octobre 2021	Kigali/ Rwanda	Participation à la 5 ^{ème} édition de la Semaine Africaine de la Microfinance, SAM en sigle, sur le thème « la résilience du secteur de la finance inclusive » avec comme motivation la nécessité de renforcer et diversifier la finance inclusive pour surmonter les crises
Du 01 au 09 octobre 2022	Italie et Allemagne	Participation à un atelier de partage d'expérience en matière « d'amélioration des infrastructures financières », organisé par la Société Financière Internationale (SFI) de la Banque Mondiale. Les travaux ont été destinés aux cadres des Banques Centrales impliqués dans les projets de la mise en place de Crédit Bureau ainsi que de la modernisation des Centrales des Risques
Du 10 au 13 octobre 2022	Hôtel Mbiza/ Goma	Participation à l'atelier sur l'harmonisation des pratiques comptables des institutions de microfinance, organisé par le FPM ASBL. L'objectif principal de ces assises était de valider le cahier des charges à fournir aux concepteurs desdits Logiciels en vue d'implémenter notamment la comptabilité d'engagement et la comptabilité multidevise de manière à respecter les prescrits du PCCI et, par ricochet, contribuer à la fiabilisation des états financiers produits par les ISFD
16 au 18 novembre 2022	Chute Victoria/Zimbabwe	Participation à la 87 ^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'Association Africaine de Crédit Rural et Agricole, en sigle AFRACA
Du 5 au 16 décembre 2022	Ebène/Ile Maurice	Participation à l'atelier de formation organisé conjointement par l'Africa Training Institute (ATI) et le Département des statistiques (STA) du FMI sur le thème : Introduction des statistiques monétaires et financières. Cette formation avait pour but de mettre à niveau tous les participants face aux nouvelles notions et méthodologies édictées par le manuel de statistique financière et monétaire (MFSMGE) publiée en 2000.

Annexes



ANNEXES

Annexe n° 1 : Liste des institutions par province à fin décembre 2022

1. HAUT KATANGA

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	I0019	TUJENGE	SMF	LUBUMBASHI
2	C0194	FATIMA	COOPEC	LIKASI
3	C0157	MKONO MKONONI	COOPEC	KASUMBALESA

2. ITURI

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	C0185	MBENGU BORA	COOPEC	BUNIA
2	C0167	MECRE BUNIA	COOPEC	BUNIA

3. KASAI CENTRAL

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	C0172	BANTU TUDISANGE	COOPEC	KANANGA

4. KINSHASA

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	I0047	ADVANS CONGO	SMF	GOMBE
2	I0043	MICROPOP	SMF	KALAMU
3	I0041	PROCFIN	SMF	GOMBE
4	I0038	IFOD	SMF	GOMBE
5	I0044	GUILGAL	SMF	NGALIEMA
6	I0032	BAOBAB	SMF	BANDALUNGWA
7	I0022	VISIONFUND	SMF	NGALIEMA
8	I0005	FINCA SA RDC	SMF	GOMBE
9	I0018	APE	EMC	Mont Ngafula
10	C0198	LA COLOMBE	COOPEC	BUMBU
11	C0040	CEAC MATETE	COOPEC	MATETE
12	C0133	UNION ET CHARITE	COOPEC	LIMETE
13	C0077	MECRE KINTAMBO	COOPEC	KINTAMBO
14	C0075	MECRE NGALIEMA	COOPEC	NGALIEMA
15	C0011	BOMOKO	COOPEC	LEMBA
16	C0135	MEC IDECE	COOPEC	NDJILI
17	C0025	MECREKIN	COOPEC	GOMBE
18	F0001	MECRECO	COOPEC	GOMBE

5. KONGO CENTRAL

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	I0016	BUSINA	EMC	BOMA
2	C0183	BONNE SEMENCE	COOPEC	KWILU-NGONGO
3	C0166	MECRE MATADI	COOPEC	MATADI
4	C0158	CEAC LUKULA	COOPEC	LUKULA
5	C0160	MBONGO ZA KINVUKA	COOPEC	KWILU-NGONGO
6	C0146	CEC BOMA	COOPEC	BOMA
7	C0140	CAMEC KWILU-NGONGO	COOPEC	KWILU-NGONGO
8	C0024	CAMEC INKISI	COOPEC	INKISI
9	C0023	CAMEC MBANZA NGUNGU	COOPEC	MBANZA-NGUNGU

6. KWILU

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	I0030	CREDIT YA MPA	EMC	KIKWIT
2	C0175	MUCEC	COOPEC	BANDUNDU VILLE
3	C0155	BULUNGU	COOPEC	BULUNGU
4	C0058	ECC	COOPEC	KIKWIT
5	C0015	MUCREFEKI	COOPEC	KIKWIT

7. LOMAMI

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	C0189	ILUMBI	COOPEC	NGANDAJIKA
2	C0126	MUDIANO	COOPEC	KABINDA

8. MANIEMA

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	C0129	MECRE KINDU	COOPEC	KINDU
2	C0124	IMARA KINDU	COOPEC	KINDU

9. MONGALA

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	C0179	BOMENGO	COOPEC	LISALA

10. NORD KIVU

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	I0042	TUJENGE PAMOJA	SMF	GOMA
2	I0011	HEKIMA	SMF	GOMA
3	I0023	LBC	SMF	BUTEMBO
4	I0037	TID	SMF	BUTEMBO
5	I0021	SMICO	SMF	GOMA
6	I0046	EMILAC	EMC	GOMA
7	I0045	CREC	EMC	BENI
8	C0196	PMI	COOPEC	BUTEMBO
9	C0191	ALLIANCE-VIE	COOPEC	GOMA
10	C0190	LWANZO	COOPEC	BUTEMBO
11	C0188	LE PALMIER	COOPEC	BENI
12	C0187	LE TRESOR	COOPEC	BENI
13	C0186	LA PEPINIERE	COOPEC	RUTSHURU
14	C0180	CECAFEP	COOPEC	BUTEMBO
15	C0177	SODAC	COOPEC	BUTEMBO
16	C0171	UDEV	COOPEC	BUTEMBO
17	C0143	AKIBA YETU	COOPEC	GOMA
18	C0138	SILOE	COOPEC	GOMA
19	C0122	AGROPAS-LE GRENIER	COOPEC	BUTEMBO
20	C0117	BONNE MOISSON	COOPEC	GOMA
21	C0120	UMOJA NI NGUVU	COOPEC	GOMA
22	C0084	LA SEMENCE	COOPEC	BUTEMBO
23	C0088	COOPECCO KIRUMBA	COOPEC	KIRUMBA
24	C0038	MECRE BENI	COOPEC	BENI
25	C0033	MECRE KATINDO	COOPEC	GOMA
26	C0034	MECRE VIRUNGA	COOPEC	GOMA
27	C0032	MECREGO	COOPEC	GOMA
28	C0027	IMARA GOMA	COOPEC	GOMA
29	C0019	COODEFI	COOPEC	BUTEMBO

11. NORD UBANGI

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	I0033	MAMA TOMBWANA	EMC	GBADOLITE

12. SANKURU

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	C0192	COOPESA	COOPEC	LODJA

13. SUD KIVU

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	I0035	PAIDEK	SMF	BUKAVU
2	I0040	KITUMAINI	EMC	KABARE
3	I0039	TGD	EMC	BUKAVU
4	C0197	RUZIZI	COOPEC	SANGE
5	C0193	COPEMI	COOPEC	FIZI
6	C0176	KABARE	COOPEC	KABARE
7	C0170	OBUGUMA	COOPEC	IDJWI
8	C0123	IMARA BUKAVU	COOPEC	BUKAVU
9	C0089	MUTEC	COOPEC	BUKAVU
10	C0071	KALUNDU	COOPEC	UVIRA
11	C0052	CAHI	COOPEC	BUKAVU
12	C0018	NYAWERA	COOPEC	BUKAVU
13	C0168	MECRE KAVUMU	COOPEC	BUKAVU
14	C0091	MECRE IBANDA	COOPEC	BUKAVU
15	C0092	MECRE UVIRA	COOPEC	UVIRA
16	C0036	MECREBU	COOPEC	BUKAVU
17	C0162	NYATENDE	COOPEC	KABARE
18	C0142	KANDO	COOPEC	KALEHE
19	C0114	CIHERANO	COOPEC	WALUNDU
20	C0108	FOMULAC KATANA	COOPEC	KABARE
21	C0080	BAGIRA	COOPEC	BUKAVU
22	C0028	PILOTE	COOPEC	BUKAVU
23	F0003	COOCEC KIVU	COOCEC	BUKAVU

14. TANGANYIKA

N°	CODE	DENOMINATION	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	C0195	PEKE SIWEZI	COOPEC	KALEMIE

15. TSHOPO

N°	CODE FINA	INSTITUTIONS	CATEGORIE	RAYON D'ACTION
1	C0184	PROGIKIS	COOPEC	KISANGANI
2	C0173	LE MEILLEUR SEMEUR	COOPEC	KISANGANI
3	C0165	MECRE KISANGANI	COOPEC	KISANGANI

Annexe n° 2A : Actif consolidé des institutions de microfinance

ACTIF	2021			2022		
	COOPEC	IMF	TOTAL	COOPEC	IMF	TOTAL
Total Général	133 058 147	259 953 116	393 011 262	145 482 335	309 031 678	454 514 012
Opérations de trésorerie (S / Total)	57 193 414	71 887 546	129 080 960	62 205 609	65 601 819	127 807 428
(57) Caisse	16 876 204	13 194 039	30 070 243	20 408 477,9	14 197 247,9	34 605 726
(56) Banque, organe faitier et autres I. F.	27 037 287	42 764 372	69 801 659	30 040 884,7	42 441 098,9	72 481 984
(53) Prêts à terme (auprès de l'organe faitier ou autres I.F.)	19 851 403	15 929 135	35 780 538	18 179 019,5	8 963 472,0	27 142 491
(52) Titre à court terme	363 389	-	363 389	375 456,5	-	375 457
(58) Provisions pour dépréciation des comptes de la classe 5	6 934 868	-	6 934 868	6 798 229,4	-	6 798 229
Opérations avec la clientèle (S/Total)	54 601 232	170 890 536	225 491 769	63 696 418	219 778 029	283 474 447
(32) Crédit à court terme	33 495 827	102 385 162	135 880 988	35 973 232,5	121 125 011,0	157 098 243
(31) Crédit à moyen terme	15 196 678	59 879 040	75 075 718	20 882 902,3	87 821 208,5	108 704 111
(30) Crédit à long terme	148 204	3 138 809	3 287 013	321 292,8	3 255 680,7	3 576 974
(37) Suspens de la clientèle ou des membres	1 373	-	1 373	-	-	-
(38) Provisions pour dépréciation des comptes de la classe 3	3 235 768	6 939 339	10 175 107	5 006 330,5	8 238 310,1	13 244 641
(39) Créances litigieuses ou en retard (balance âgée)	8 994 918	12 426 865	21 421 783	11 525 320,8	15 814 439,1	27 339 760
Opérations diverses (S/Total)	9 434 357	5 301 718	14 736 075	4 827 219	9 022 164	13 849 383
(40) Fournisseur	196 030	136 647	332 678	193 478,5	35 765,4	229 244
(42) Personnel	412	633	1 044	2 695,2	33 624,5	36 320
(43) Etat	8	1 879 866	1 879 875	495 580,6	4 302 412,7	4 797 993
(44) Actionnaires et Associés	19 690	54 183	73 873	19 433,6	1 524,0	20 958
(45) Compte de liaison	74 865	431 834	506 699	77 355,1	356 296,7	433 652
(46) Débiteurs divers	1 515 775	1 132 252	2 648 028	1 471 941,9	2 693 297,9	4 165 240
(47) Régularisations et emplois divers	7 627 872	1 683 662	9 311 534	2 566 734,0	1 680 004,2	4 246 738
(48) Provisions pour dépréciation des comptes de la classe 4	296	17 360	17 656	-	80 761,6	80 762
Immobilisations (S/Total)	11 829 143	11 873 315	23 702 459	14 753 089	14 629 666	29 382 755
(20) Valeurs incorporelles immobilisées	1 832 587	4 723 142	6 555 729	3 378 288,4	4 906 653,6	8 284 942
(22) Autres immobilisations corporelles	16 609 196	23 509 216	40 118 412	17 805 068,3	30 649 106,2	48 454 174
(23) Immobilisations corporelles en cours	602 727	1 095 701	1 698 428	294 476,2	1 360 071,0	1 654 547
(24) Avances et acomptes sur commandes d'immob.	55 125	549 353	604 478	117 402,3	233 756,3	351 159
(25) Titres de participation et autres val. engagées à + 1an	721 014	133 639	854 653	737 083,2	132 434,9	869 518
(26) Prêts et titres à souscription obligatoire	-	-	-	-	1 527 027,1	1 527 027
(27) Garanties et cautionnements à moyen et long termes	110 492	1 305 577	1 416 069	109 084,7	-	109 085
(28) Amortissements et Provisions pour dépréciation des comptes de la classe 2	8 101 998	19 443 312	27 545 311	7 688 314,3	24 179 383,2	31 867 697

Annexe n° 2B : Passif consolidé des institutions de microfinance

PASSIF	2021			2022		
	COOPEC	IMF	TOTAL	COOPEC	IMF	TOTAL
Total Général	133 058 147	259 953 116	393 011 262	145 482 335	309 031 678	454 514 012
Opérations de trésorerie (S/Total)	1 135 467	13 161 194	14 296 661	1 074 017	10 892 272	11 966 289
(56) Banque, organe faitier et autres I. F.	52 406	1 842 093	1 894 499	68 423,8	-	68 424
(53) Emprunts à terme (organe faitier ou autres I.F)	1 083 061	11 319 100	12 402 162	1 005 593,4	10 892 272,3	11 897 866
Opérations avec la clientèle (S/Total)	137 454 680	165 789 690	303 244 370	150 252 099	183 507 786	333 759 884
(33) Epargnes et dépôts ordinaires	127 318 597	116 394 126	243 712 723	137 231 141,9	137 851 719,3	275 082 861
(34) Dépôts à terme	8 882 544	33 846 574	42 729 118	10 239 974,0	32 609 643,5	42 849 618
(35) Dépôts à régime spécial	984 665	3 228 301	4 212 965	1 019 926,1	152 133,0	1 172 059
(36) Autres comptes de la clientèle ou de membres	251 117	12 286 384	12 537 501	1 763 330,4	12 894 290,0	14 657 620
(37) Suspens de la clientèle ou des membres	17 757	34 306	52 063	- 2 273,7	-	- 2 274
Opérations diverses (S/Total)	16 254 717	37 188 852	53 443 569	12 210 314	60 585 075	72 795 390
(40) Fournisseur	3 732	243 115	246 847	2 190,0	222 176,5	224 367
(42) Personnel	108 458	945 563	1 054 021	86 773,9	1 145 042,3	1 231 816
(43) Etat	50 701	4 103 539	4 154 240	59 097,0	7 595 656,3	7 654 753
(44) Actionnaires et Associés	54 846	2 614 112	2 668 959	54 132,4	4 688 580,2	4 742 713
(45) Compte de liaison	5 007	361 606	366 613	4 509,1	- 0,0	4 509
(46) Créiteurs divers	459 172	2 044 355	2 503 527	491 494,8	1 578 501,1	2 069 996
(47) Régularisations et emplois divers	7 478 793	3 503 009	10 981 802	1 389 063,3	4 599 927,0	5 988 990
(15) Subventions d'équipement	692 765	1 231 671	1 924 436	681 151,9	1 259 757,3	1 940 909
(16) Emprunts et dettes à M&L termes	3 279 584	19 141 368	22 420 951	3 680 295,3	35 949 547,9	39 629 843
(17) Fonds de financements et de garantie	4 083 938	2 222 883	6 306 820	5 728 747,1	2 244 901,5	7 973 649
(18) Provision pour risques, charges et pertes	37 721	777 632	815 353	32 859,6	1 300 985,4	1 333 845
Fonds propres (S/Total)	- 21 786 718	43 813 380	22 026 662	- 18 054 096	54 046 544	35 992 449
(14) Plus-values et provisions réglementées	2 376 451	8 946 003	11 322 454	1 707 578,1	10 494 760,7	12 202 339
(13) Résultat net	5 331 079	9 583 848	14 914 927	5 827 601,7	12 498 450,7	18 326 052
(12) Report à nouveau	- 50 318 143	- 1 773 712	- 52 091 855	- 51 231 289,6	- 773 137,6	- 52 004 427
(11) Réserves et primes liées au capital	13 231 838	2 879 709	16 111 548	17 430 757,1	4 934 758,6	22 365 516
(10) Capital	7 592 056	24 177 532	31 769 589	8 211 257,1	26 891 711,8	35 102 969

Liste des abréviations utilisées

ACTIF : Action Changement Transformation par l'Inclusion Financière
AFI : Alliance pour l'Inclusion Financière
AIF : Autres Intermédiaires Financiers
ANIMF : Association Nationale des Institutions de Micro Finance
APROCEC : Association Professionnelle des Coopératives d'Épargne
et de Crédit
BCC : Banque Centrale du Congo
CDF : Congolese Democratic Franc
COOPEC : Coopérative Primaire d'Épargne et de Crédit
DAT : Dépôt à Terme
DSIF : Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers
EMC : Entreprise de Micro-Crédit
FINA : Financial and Fiscal Supervision
FPM : Fonds pour l'inclusion financière
IMF : Institution de Micro Finance
ISFD : Institution du Système Financier Décentralisé
JIE : Journée Internationale de l'Épargne
MEC : Mutuelle d'Épargne et de Crédit
MECRE : Mutuelle d'Épargne et de Crédit
MPME : Micro, Petites et Moyennes Entreprises
PNF : Produit Net Financier
RBE : Résultat Brut d'Exploitation
RCE : Résultat Courant d'Exploitation
ROA : Return On Asset (Rendement des actifs)
ROE : Return On Equity (Rentabilité des fonds propres)
RDC : République Démocratique du Congo
SMA : Semaine Mondiale de l'Argent
SMF : Société de Micro Finance
USD : United State Dollar